



**MORLAIX**  
**communauté**  
BRO MONTRoulez

Direction de l'Administration Générale  
2B voie d'accès au Port • BP 97121  
29671 MORLAIX CEDEX  
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

# Conseil de Communauté

**Compte-rendu de la séance du lundi 12 septembre 2016**

L'an deux mil seize, le douze septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

**Date de la convocation : 2 septembre 2016**

Jean-Luc Fichet, Président ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des élus communautaires.

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Le Président donne ensuite la parole aux différents rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

---

**Délibération D16-169**

**Objet : Information relative aux décisions prises par délégation en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 50**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations de délégation du Conseil de Communauté.

**Attributions exercées par le Président - Arrêtés**

---

A16-125	
A16-133	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
A16-175 à 177	
A16-127	Marché de bétonnage du bassin de rétention des eaux pluviales de l'aire d'accueil des gens du voyage
A16-128	Marché de réalisation de travaux de désamiantage et de déconstruction d'une ancienne maison individuelle
A16-129	Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des ScoT – Année 2016
A16-130	Marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les délégations de service public de l'aéroport et de l'espace aquatique

---

A16-132	Adhésion à l'AFIGESE (Association Finances–gestion–évaluation des collectivités territoriales)
A16-136 à-165	Attributions de subventions à des propriétaires occupants dans le cadre des aides à l'amélioration de l'habitat
A16-168	Prescription d'une enquête publique pour l'élaboration du PLU de la commune de Saint-Jean-du-Doigt
A16-169	Marché pour la construction d'un atelier de traitement des métaux et d'électricité
A16-170	Accord cadre pour le traitement des déchets inertes
A16-171	Marché de mise en sécurité des quais des déchetteries de Morlaix Communauté
A16-172	Marché pour le laboratoire Merlin
A16-173	Marché d'extension du pôle Environnement – Étude de faisabilité
A16-174	Marché de réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage
A16-179	Attribution d'une subvention à la ville de Saint-Martin-des-Champs, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de construction de 24 logements site de Gouélou par Aguillon Construction
A16-180	Attribution d'une subvention à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de construction de 8 logements ZAC de Pen Ar Park
A16-181	Attribution d'une subvention à la SA HLM Les Foyers, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de réhabilitation de 9 logements situés Lotissement de Kervoazou à Plougonven
A16-182	Attribution d'une subvention à Habitat 29, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de réhabilitation de 1 logement situé rue Pablo Picasso à Morlaix
A16-183	Attribution d'une subvention à Armorique Habitat, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de réhabilitation de 4 logements situés 15 et 17 rue des Genêts à Plourin-lès-Morlaix
A16-184	Attribution d'une subvention à Armorique Habitat, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de réhabilitation de 6 logements situés 3 et 4 rue Ange de Guernisac à Plouigneau
A16-185	Attribution d'une subvention à Armorique Habitat, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de 4 logements situés 7, 9, 11 et 15 rue de la Garenne à Plougonven
A16-186	Attribution d'une subvention à Armorique Habitat, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de réhabilitation de 4 logements situés 2, 3, 4 et 5 Lotissement Kermaria à Plouégat-Guerrand
A16-187	Attribution d'une subvention à la commune de Plouigneau, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de construction de 10 logements site de Kerbriand par Espacil Habitat
A16-188	Attribution d'une subvention à Aguillon Construction, au titre de l'aide au logement social pour l'opération de 2 logements allée Saint-François à Saint-Martin-des-Champs
<b>Attributions exercées par le Bureau communautaire – Délibérations – Séance du 27 juin 2016</b>	
B16-048	Attribution d'une subvention à l'Union locale Solidaires Morlaix
B16-049	Marché de prestations de services pour la gestion de la fourrière animale
B16-050	Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de l'Espace des sciences à la Manufacture
B16-051	Acquisition de terrains de l'État (DIRO) – Parc d'activités de Kergariou à Morlaix
B16-052	Cession de terrain à la société Espace Évasion – Parc d'activités du Launay à Saint-Martin-des-Champs
B16-053	Acquisition de la parcelle Quézédé – ZA de Trougourézou à Locquirec
B16-054	Aide au commerce en milieu rural – Le Fournil de Garlan
B16-055	Attribution d'une subvention dans le cadre du salon Azimut 2016
B16-056	Attribution d'une subvention à l'association Saint Vincent de Paul

B16-057	Attribution d'une subvention au Secours Populaire – Comité du Pays de Morlaix
B16-058	Attribution d'une subvention au GEM (Groupement d'Entraide Mutuelle)
B16-059	Attribution d'une subvention à l'association Paroles
B16-060	Bourse Projet Jeunes « Des initiatives pour demain »
B16-061	Petite Enfance – Attribution d'une subvention à la MAM Timoun de Plouezoc'h
B16-062	Attributions de subventions dans le cadre du Contrat de veille active
B16-063	PLH 2014-2019 – Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale – Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de construction de 3 logements locatifs sociaux (PLUS/PLAIO) bourg de Plougonven
B16-064	PLH 2014-2019 – Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale – Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de construction de 9 logements locatifs sociaux (PLUS/PLAIO) ZAC de Rutanguy à Plourin-lès-Morlaix
B16-065	Attributions de subventions de fonctionnement Culture – Année 2016 – 4 <sup>ème</sup> mouvement

*Sarah Noll demande des précisions sur le laboratoire de Merlin, le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de l'Espace des sciences, l'attribution d'une subvention à la Maison des assistances maternelles de Plouezoc'h.*

*Jean-Luc Fichet précise que la délibération relative au laboratoire de Merlin concerne l'acquisition faite par anticipation pour l'Espace des sciences d'un espace d'animations pour enfants en place à l'Espace des sciences de Rennes. La délibération sur le maître d'œuvre entérine la désignation groupement SARL Opus 5. La subvention à la MAM de Plouezoc'h entre dans le cadre des horaires atypiques.*

**Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.**

#### **Délibération D16-170**

**Objet : Installation de conseillers communautaires**

**Rapporteur : Jean-Luc Fichet**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 50**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénoél** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvadic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre relatif au nombre de conseillers communautaires et la répartition des sièges par communes,  
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints de la commune de Guimaëc du 8 juillet 2016,  
Vu le tableau du conseil municipal du 8 juillet 2016, déterminant le rang des membres du conseil municipal, à savoir :*

- Monsieur Pierre Le Goff, maire,
- Monsieur André Nédélec, 1<sup>er</sup> adjoint,

**Il est procédé à l'installation de Monsieur Pierre Le Goff en tant que conseiller communautaire titulaire et de Monsieur André Nédélec en tant que conseiller communautaire suppléant.**

---

#### **Délibération D16-171**

**Objet** : Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs

**Rapporteur** : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 38

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 50

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints de la commune de Guimaëc du 8 juillet 2016,*

Il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein des organismes extérieurs, en remplacement de Monsieur Georges Lostanlen, ancien maire de Guimaëc.

**Il est proposé au Conseil de Communauté de le remplacer au sein des organismes suivants :**

- **CLECT** par le nouveau maire de Guimaëc, Pierre Le Goff,
- **commission Accessibilité** par Yvon Hervé
- **conseil d'exploitation du SPANC** par Jean-Michel Parcheminal
- **association ULAMIR** par Pierre Le Goff.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D16-172

**Objet** : Détermination du nombre de vice-présidents

**Rapporteur** : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 39

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 51

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10, stipulant que « le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents »,*

*Vu la délibération D14-070 du 28 avril 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a déterminé le nombre de vice-présidents à neuf,*

Le Conseil de Communauté est invité à créer deux postes de vice-président supplémentaires, soit un effectif total de onze vice-présidents.

*Jean-Luc Fichet justifie la création de deux nouveaux postes de vice-présidents par la mise en place de nouveaux services à Morlaix Communauté : droit des sols, PLU-i, eau et assainissement, nouvelles zones d'activités économiques, sujets importants qui demandent une réorganisation des services et de l'assemblée par des prises de responsabilités plus importantes.*

**Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.**

*Sarah Noll, souhaiterait connaître le titre de ces futurs vice-présidents et leur champ de responsabilité. L'ensemble des conseillers communautaires aurait dû avoir une présentation de la nouvelle organisation.*

*Ismaël Dupont partage ces interrogations, et s'interroge également sur la légitimité de l'augmentation du nombre de vice-présidents, dans un contexte où on encourage la sobriété budgétaire, où on demande des efforts aux associations, où on réduit parfois leurs subventions, où manquent les moyens pour financer le local du syndicat Sud-Solidaires. Il se demande également s'il s'agit là de récompenser des amis politiques ou s'il s'agit d'une opération politicienne plutôt que véritablement politique. Ismaël Dupont sait que les vice-présidents ont beaucoup de travail, mais les commissions peuvent travailler avec eux, et il y a beaucoup d'efforts à faire en matière d'animation de ces commissions pour que les simples élus*

communautaires, membres de ces commissions, en soient vraiment des acteurs, et non cantonnés à voter des décisions déjà prises avec les services. En l'absence d'éléments véritablement probants pour voter l'augmentation du nombre de vice-présidents, dont les indemnités annuelles auront un impact certain sur le budget de la collectivité, Ismaël Dupont s'abstiendra sur ce vote.

Jean-Luc Fichet avait l'intention de présenter les contenus de ces postes dans un second temps, mais peut le faire avant le vote de cette délibération. Le Conseil de Communauté a voté la prise en charge de nouvelles compétences. Le PLU-i représente un travail faramineux. La demande des collectivités étant celle d'un travail de proximité, cela nécessite des agents, donc des élus en responsabilité. La compétence Eau et Assainissement représente à peu près une trentaine de postes qui seront transférés au 1er janvier 2017, soit une masse salariale extrêmement importante. Le travail est très lourd. Les deux commissions Environnement et Aménagement nécessitent des prises de responsabilité plus importantes. Ismaël Dupont s'inquiète du régime indemnitaire. Les deux vice-présidents qui seront proposés sont actuellement conseillers délégués. Ces délibérations ont été présentées en Conseil des maires et en Bureau communautaire à deux reprises, instances particulièrement concernées par ce sujet, et effectivement forcées de proposition pour arriver au vote proposé ce soir.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre, 7 abstentions).

---

#### **Délibération D16-173**

**Objet** : Élection des deux vice-présidents supplémentaires

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 39

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 51

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5211-11,*

*Vu le procès verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération,*

*Jean-Luc Fichet précise que le vice-président à la commission Aménagement accompagnera en particulier les grands équipements (le port de Morlaix, l'Auberge de jeunesse, l'Espace aquatique), le volet Mer et Littoral et la question du Droit du sol, sujets auparavant suivis par un*

conseiller délégué et qui le seront désormais par un vice-président, si l'assemblée le décide ainsi. La candidature de Claude Poder est proposée en concertation avec le président de la commission Aménagement, Yvon Le Cousse. L'Habitat et le volet Gens du voyage rejoindront la commission Aménagement avec François Giroto en tant que conseiller délégué.

La commission Environnement est présidée par Guy Pennec. Elle suit les questions d'Environnement, comme les déchets, ainsi que la mobilité, le Plan Climat Air Énergie, sujets lourds et importants, auxquels s'ajoutent l'Eau et l'Assainissement. La diminution du nombre de conseillers communautaires a fait disparaître le poste de conseillère déléguée en charge du Plan Climat Air Énergie. Il y aura donc appel à candidatures pour ceux qui le souhaitent. Jean-Luc Fichet propose celle de Nathalie Bernard, conseillère déléguée qui serait hissée à la fonction de vice-présidente en charge des questions de Mobilité, Développement durable et Plan Climat Air Énergie.

L'Insertion qui était du ressort de la Cohésion sociale, rejoint la commission Développement économique. Dans cette commission, le programme autour du Tourisme est présidé par Yves Moisan. Sa mission de vice-président est étendue au Quartier de la Manufacture (ensemble IUT, Manufacture, parkings, liens avec le port et la Maison Penanault, etc.) de façon parvenir à la construction d'un schéma cohérent. Il sera accompagné d'un conseiller délégué.

Le Développement durable fera aussi l'objet d'un remplacement du conseiller délégué puisqu'il s'agit d'un domaine transversal qui nécessite une attention particulière.

Morlaix Communauté fonctionnera ainsi autour de cinq grands pôles : Finances et Administration générale, Développement économique, Aménagement, Environnement ainsi que Cohésion sociale et Culture au sein desquels agiront les vice-présidents et les conseillers délégués. Cette nouvelle organisation a bien évidemment fait l'objet d'un énorme travail pour ajuster les services et les élus en fonction des besoins et au service de la population.

Sarah Noll souhaiterait disposer d'un document présentant cette nouvelle organisation. Elle demande ce que deviendra la mission de Nathalie Bernard, auparavant déléguée à l'économie sociale et solidaire (ESS), disparaît-elle ?

Elle se poursuit, répond Jean-Luc Fichet. La mission de Nathalie Bernard prendra également en compte l'ESS, qui sera transversale elle aussi.

Jean-Luc Fichet a fait appel à candidatures. Sans autre candidature le président propose de passer au vote des deux vice-présidents proposés.

Selon l'usage, le bureau de vote est présidé par le plus ancien et le plus jeune des élus présents : Yvon Hervé et Pierre Le Goff.

Il est procédé à l'élection successive de deux vice-présidents supplémentaires au scrutin uninominal à bulletin secret,

Le Président proclame les résultats suivants :

- 10<sup>ème</sup> vice-président : Claude Poder élu avec 40 voix, (6 voix pour Bernard Guilcher, 5 bulletins blancs)
- 11<sup>ème</sup> vice-président : Nathalie Bernard élue avec 40 voix (5 voix pour Bernard Guilcher, 6 bulletins blancs)

et déclare installés les vice-présidents.

---

#### **Délibération D16-174**

**Objet : Désignation de conseillers délégués**

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-**



**Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Le Président propose au conseil, l'installation des conseillers communautaires suivants en tant que conseillers délégués :

- Véronique Pereira
- Marlène Tilly

*Le Président présente l'exécutif de Morlaix Communauté en énumérant les élus des commissions :*

- *Commission Aménagement, PLUI-i, Équipements, Mer et Littoral, Habitat, Gens du voyage : Yvon Le Cousse, vice-président Aménagement ; Claude Poder, vice-président Équipements, Mer et Littoral, ADS ; Marc Madec, conseiller délégué au Scot et au PLU-i; François Giroto, conseiller délégué à l'Habitat et aux Gens du voyage.*

- *Commission Développement Économique, Tourisme, Enseignement Supérieur, Insertion : Thierry Piriou, vice-président Développement Économique, Insertion, et ESS en partage car volet transversal ; Gwénolé Guyomarch, conseiller délégué Développement Économique, Insertion ; Yves Moisan, vice-président en charge du Tourisme, de la Maison Penanault, de la Manufacture, accompagné de Marlène Tilly, conseillère déléguée, qui a accepté la fonction où elle représentera également la ville de Morlaix.*

- *Commission Culture, Jeunesse, Cohésion Sociale : Maryse Tocquer, vice-présidente Jeunesse, Cohésion Sociale et tous les âges de la vie, avec Michèle Beuzit, conseillère déléguée aux Personnes Agées, et Marie Simon-Gallouédec, conseillère déléguée à la Jeunesse ; Françoise Raoult, vice-présidente en charge de la Culture et de l'Espace des sciences.*

- *Commission Finances, Administration Générale, Personnel, Partenariats, Évaluations : Serge Le Pinvidic, vice-président en charge des Finances, Administration Générale, Partenariats, Évaluations ; Guy Pouliquen, vice-président en charge du Personnel.*

- *Commission Environnement et Mobilité : Guy Pennec, vice-président en charge de l'Environnement, Eau et Assainissement, Déchets avec Bernard Guilcher, conseiller délégué Eau et Assainissement ; Nathalie Bernard, vice-présidente en charge de la Mobilité, du Plan Climat Air Énergie, du Développement Durable, Travaux et immobilier communautaire, avec Véronique Pereira, conseillère déléguée au Développement durable.*

*Ismaël Dupont récapitule ces informations et compte deux vice-présidences et deux postes de conseillers en plus.*

*Non, répond Jean-Luc Fichet, car les postes d'Annie Loneux et de Christine Prigent n'ont pas été renouvelés en attendant cette réorganisation. Il y a aussi deux postes de conseillers délégués en moins : Claude Poder et Nathalie Bernard ne sont pas remplacés en tant que conseillers délégués. Si bien que le souci de Ismaël Dupont quant aux indemnités est considérablement réduit.*

*Suite à une remarque, Jean-Luc Fichet ajoute que les indemnités des vice-présidents ne s'élèvent pas à 1 900 euros, contrairement à la rumeur, mais on n'empêchera jamais de spéculations sur ces questions. Jean-Luc Fichet estime que le régime indemnitaire, tel qu'il est, est bien mérité par tous les élus, maires, adjoints, conseillers délégués, présidents, vice-présidents qui occupent ces fonctions.*

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

---



## Délibération D16-175

### **Objet : Décisions budgétaires modificatives**

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à de nouvelles inscriptions figurant dans les décisions budgétaires modificatives présentées ci-après, concernant les budgets suivants :

- ✓ Budget principal (DM 2),
- ✓ Budget annexe Immobilier (DM 2),
- ✓ Budget annexe Transports (DM 2),
- ✓ Budget annexe SPANC (DM 1),
- ✓ Budget annexe zone d'activités Aérozone (DM 1),
- ✓ Budget annexe Autres parcs d'activités (DM 1).

Il est proposé d'apporter les modifications ci-après.

### ➤ **Budget Principal**

La décision budgétaire modificative n°2 permet l'ajustement de certains crédits budgétaires.

- Section de fonctionnement : + 64 358 €

#### *Dépenses de fonctionnement :*

- la subvention prévue au BP du budget principal (article 6521) est revue à la baisse pour un montant de 225 299 €. Cette diminution découle du versement de compensations tarifaires par la Société Kéolis au budget annexe Transports ;
- l'enveloppe consacrée à l'élimination des déchets étant sous utilisée, il convient de la réduire de 50 000 € (article 6112) ;
- les diminutions pré-citées permettent de financer notamment des dépenses nouvelles d'énergie-électricité pour 20 000 €, des dépenses d'entretien de bâtiments pour un montant de 19 600 €. Ces rajouts impactent la Maison de La Mer pour un montant de 12 000 €.
- par ailleurs, une provision de 40 000 € est affectée au projet d'administration – schéma directeur des ressources humaines (article 617).

- une enveloppe globale de 90 220 € est proposée pour le préfinancement du service Eau et Assainissement (dont des charges de remboursement de personnel évaluées à 67 820 €). Ces dépenses qui découlent du transfert de la compétence Eau et Assainissement, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, feront l'objet d'un remboursement par les régies Eau et Assainissement en 2017 ;
- la sous réalisation des charges de personnel au chapitre 012 permet de faire face aux nouvelles dépenses du service Eau & Assainissement ;
- le virement à la section d'investissement est abondé de 196 957 €.

*Recettes de fonctionnement :*

- les compensations (réforme TP, compensation CFE et CVAE) sont augmentées de 6 756 € en adéquation avec les états fiscaux reçus ;
- l'Adème finance à hauteur de 13 440 € l'étude sur les gisements de biomasse et leur valorisation sur le territoire (article 74718) ;
- Les loyers de 2016 de la Maison de la Mer sont estimés à 15 465 € (article 752). Cette prévision intègre un arriéré de loyers 2015 pour 1 160 € ;
- un mandat émis en 2015 a fait l'objet d'une réduction de 2 500 € en 2016 (culture : Rues en scènes) ;
- Morlaix Communauté a bénéficié de remboursements supplémentaires sur les charges de personnel d'un montant de 15 200 € ;
- le nouveau dispositif 2016 du FCTVA ( remboursement des frais d'entretien de bâtiments et de voirie) engendre des écritures d'ordre en recette : 10 000 € article 777).

Fonctionnement						64 358,00	64 358,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	service / antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
73	7325	R	01		Fonds national péréquation ressources intercommunales et communales (FPIC)		997,00
74	74718	R	830		Participations Etat autres – Développement durable		13 440,00
74	748314	R	01		Dotations de compensation de la réforme TP		5 261,00
74	74833	R	01		Etat – Compensation au titre de la CVAE & CFE		1 495,00
75	752	R	020	144	Revenus des immeubles (Maison de la Mer)		15 465,00
77	773	R	30		Mandats annulés / exercices antérieurs – Culture		2 500,00
65	6521	R	01		Déficit des budgets annexes	-225 299,00	
65	657341	R	524		Subventions communes membres	1 000,00	
65	65738	R	020		Subventions de fonct. autres organismes publics	2 000,00	
65	657362	R	524		Subventions de fonct. CCAS MORLAIX	5 000,00	
65	6574	R	413		Subventions de fonct. Personnes de droit privé	7 500,00	
011	60612	R	020		Energie - Électricité	20 000,00	
011	60632	R	811	EAU & ASS	Petites acquisitions	3 500,00	
011	6064	R	811	EAU & ASS	Fournitures administratives	1 500,00	
011	611	R	020		Contrats de prestations de services	13 000,00	
011	611	R	112		Contrats de prestations de services (animaux errants)	-10 000,00	
011	6112	R	812		Contrats de prestations de services	-50 000,00	
011	6132	R	811	EAU & ASS	Locations immobilières Eduland	14 400,00	
011	614	R	020		Charges locatives et de copropriété	4 200,00	
011	61521	R	90	160 ZA	Entretiens de terrains (zones d'activités)	25 000,00	
011	615221	R	020		Entretien bâtiments publics	16 000,00	
011	615221	R	524		Entretien bâtiments publics	3 600,00	
011	615221	R	524	330	Entretien bâtiments publics (gens du voyage)	-10 200,00	
011	615231	R	90	160 ZA	Entretien de voiries (zones d'activités)	5 000,00	
011	615232	R	72	330	Entretien de réseaux (gens du voyage)	10 200,00	
011	615232	R	90	160 ZA	Entretien de réseaux (zones d'activités)	-30 000,00	
011	6161	R	020		Multirisques	-89 000,00	
011	6162	R	020		Assurances obligatoires dommage constructions	89 000,00	
011	617	R	020		Études et recherches	40 000,00	
011	6226	R	112		Honoraires (animaux errants)	10 000,00	
011	6227	R	020		Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	
011	6237	R	020	001	Publications	-7 000,00	
011	6237	R	30	001	Publications	7 000,00	
011	6237	R	811	EAU & ASS	Publications (provision)	3 000,00	
011	6257	R	020		Réceptions	-5 000,00	
011	6257	R	021		Réceptions Assemblée locale	5 000,00	
012	6218	R	811	EAU & ASS	Autres personnels extérieurs	60 000,00	
012	6215	R	811	EAU & ASS	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	7 820,00	
012	64111	R	812		Rémunération du personnel	-67 820,00	
013	6459	R	020		Remboursements / charges de sécurité sociale		15 200,00
042	777	O	01		Quote-part de subvention transférée au résultat		10 000,00
023	023	O	01		Virement à la section d'investissement	196 957,00	

- Section d'investissement : + 2 307 697 €

*Dépenses d'investissement*

- dans le cadre des études en amont du PEM, le Département a surestimé ses versements. Il convient de reverser la somme de 51 747 € ;
- un budget estimatif de 51 900 € est prévu pour la mise en place anticipée du service Eau et Assainissement. Les biens mobiliers acquis par le budget principal feront l'objet d'une cession aux régies Eau et Assainissement en 2017 ;
- des crédits complémentaires d'un montant de 270 000 € TTC sont prévus pour l'opération PEM. Il s'agit de travaux d'effacement de réseaux pour 210 000 € (articles 204172 et 2315). Par ailleurs, une enveloppe de 60 000 € est proposée pour la réalisation d'une œuvre artistique « 1 % artistique » (article 2161) ;

- il convient également d'inscrire en dépenses et recettes une avance remboursable de 23 609 € (article 27632). Elle concerne la SA Hemaïna et intervient dans le cadre du dispositif de la Région « Accompagnement Régional de la Diversification et de la Création » ;
- le nouveau dispositif 2016 du FCTVA ( remboursement des frais d'entretien de bâtiments et de voirie) engendre des écritures d'ordre en dépenses d'investissement : 10 000 € (article 10 229) ;
- Les frais d'études enregistrés au compte 2031 font l'objet d'un virement à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (2313 et 2315) lors du lancement des travaux, par opération d'ordre budgétaire. Cette opération interne à la section d'investissement nécessite une prévision budgétaire d'un montant global de 1 826 323 € en dépenses et recettes d'ordre.

*Recettes d'investissement :*

- deux subventions d'équipement versées en 2015 ont fait l'objet d'annulations en 2016 pour un montant de 124 808 € (articles 204172 et 20422). Elles concernaient le Syndicat mixte Mégalis Bretagne et la SNCF Réseau ;
- le FCTVA est augmenté de 135 000 € ;
- le virement à la section d'investissement est abondé de 196 957 € ;
- les frais d'études enregistrés au compte 2031 font l'objet d'un virement à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (2313 et 2315) lors du lancement des travaux, par opération d'ordre budgétaire. Cette opération interne à la section d'investissement nécessite une prévision budgétaire d'un montant global de 1 826 323 € en dépenses et recettes d'ordre.

Investissement						2 307 697,00	2 307 697,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	service / antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
10	10222	R	01		FCTVA		135 000,00
13	1313	R	820	PEM	Subventions équipements Département	51 747,00	
20	2031	R	020	MANU	Frais d'études	800,00	
20	2031	R	811	EAU & ASS	Frais d'études – Eau et Assainissement	13 700,00	
20	2051	R	820	220	Concessions et droits similaires – Aménagement	744,00	
204	2041412	R	01		Subventions équipements communes	-27 300,00	
204	2041412	R	64		Subventions équipements communes – Crèches garderies	27 300,00	
204	204172	R	820	PEM	Subventions équipements – SDEF	126 300,00	
204	204172	R	90	ECO	Subventions équipements – Interventions économiques		112 807,00
204	204172	R	90	ECO	Subventions équipements – Interventions économiques	250 000,00	
204	20422	R	820		Subventions équipements personnes de droit privée		12 001,00
204	20422	R	820		Subventions équipements personnes de droit privée	16 360,00	
204	20422	R	90	ECO	Subventions équipements – Interventions économiques	-250 000,00	
21	21311	R	020		Constructions	-17 000,00	
21	2161	R	820	PEM	Œuvres et objets d'art – PEM	60 000,00	
21	2182	R	72		Matériel de transport	2 220,00	
21	2182	R	020		Matériel de transport	-13 000,00	
21	2182	R	811	EAU & ASS	Matériel de transport	13 000,00	
21	2183	R	811	EAU & ASS	Matériel de bureau et informatique – Assainissement	17 000,00	
21	2184	R	020		Mobilier	-8 200,00	
21	2184	R	811	EAU & ASS	Mobilier	8 200,00	
23	2315	R	820	PEM	VRD -PEM	83 700,00	
27	27632	R	90		Créances sur la Région	23 609,00	23 609,00
020	020	R	01		Dépenses imprévues	91 194,00	
040	10229	O	01		Reprise sur FCTVA	10 000,00	
041	2313	O	23		Travaux en cours – IUT	39 870,00	
041	2313	O	30		Travaux en cours –culture	358 041,00	
041	2315	O	820	PEM	VRD -PEM	1 429 412,00	
041	2031	O	23		Frais d'études – IUT		39 870,00
041	2031	O	30		Frais d'études – Culture		358 041,00
041	2031	O	23	PEM	Frais d'études – PEM		1 429 412,00
021	021	O	01		Virement de la section de fonctionnement		196 957,00

➤ **Budget annexe de l'immobilier d'entreprises**

- Section de fonctionnement :

- augmentation de la quote-part de subvention transférée au résultat (10 200 €) en vue de corriger une erreur matérielle de la saisie du BP 2016 ;
- prévision d'un loyer pour la location du bâtiment Edulang au service Eau et Assainissement

<b>Fonctionnement</b>						<b>22 200,00</b>	<b>22 200,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
75	752	R	811		Revenus des immeubles		12 000,00
023	023	O	01		virement à la section d'investissement	22 200,00	
042	777	O	90		Quote-part de subvention transférée au résultat		10 200,00

- Section d'investissement :

- une somme est inscrite pour le financement des frais de notaire liés à l'acquisition de la propriété Dilasser (zone du Launay) pour un montant de 2 615 € (article 2132) ;
- le besoin complémentaire sur les bâtiments immobiliers s'élève à 114 000 € (article 2313)  
Les crédits initialement prévus pour les travaux de la plate-forme rail-route (163 000 €) et non consommés permettent de financer les dépenses nouvelles suivantes :
  - x travaux d'aménagement du bâtiment Edulang pour l'accueil du service Eau et Assainissement : 217 000 €,
  - x complément de travaux pour le projet immobilier Dayot : 30 000 €,
  - x travaux sur le bâtiment ex-Véolia : 30 000 € ;
- Les frais d'études enregistrés au compte 2031 font l'objet d'un virement à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (2313) lors du lancement des travaux, par opération d'ordre budgétaire .

NB : Le vote de la section d'investissement du BP 2016 en sur-équilibre permet la présentation de la DM2 en sous-équilibre.

<b>Investissement</b>						<b>127 548,00</b>	<b>33 133,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2132	R	90		Immeubles de rapport	2 615,00	
23	2313	R	811		Aménagement bâtiment Edulang	114 000,00	
021	021	O	01		Virement de la section de fonctionnement		22 200,00
041	2313	O	90		Travaux en cours	10 933,00	0,00
041	2031	O	90		Frais d'études		10 933,00

➤ **Budget annexe des transports**

- il convient d'inscrire les compensations tarifaires versées par la société Kéolis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2016 (article 7718) ;
- la subvention exceptionnelle versée par le budget principal est réduite du même montant (-225 299 €).

<b>Fonctionnement</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
77	774	R	01		Subventions exceptionnelles		-225 299,00
77	7718	R	01		Autres produits exceptionnels		225 299,00

➤ **Budget annexe SPANC**

L'inscription proposée correspond au remboursement du salaire du responsable qui va intervenir à mi-temps sur la partie Eau et Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

<b>Fonctionnement</b>						<b>0,00</b>	<b>7 820,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
70	7087	R	811		Remboursement de frais		7 820,00

➤ **Budget annexe Zone d'activité Aéroport**

Il s'agit de réduire les acquisitions de terrains à hauteur de 20 000 € (antenne La Boissière). Ces crédits seront redéployés sur le budget annexe Autres parcs d'activités (antenne Locquirec Trougourézou).

<b>Fonctionnement</b>						-20 000,00	-20 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6015	R	90	Boissière	Achat de terrains	-20 000,00	
042	71355	O	01		Variation de stock de terrains aménagés		-20 000,00

<b>Investissement</b>						-20 000,00	-20 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	R	01		Emprunts en euros		-20 000,00
040	3555	O	01		Stock de terrains aménagés	-20 000,00	

➤ **Budget annexe Autres parcs d'activités**

Une acquisition de terrains supplémentaire est prévue pour un montant de 20 000 € (antenne Locquirec Trougourézou)

<b>Fonctionnement</b>						20 000,00	20 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6015	R	90	Locquirec	Achat de terrains	20 000	
042	71355	O	01		variation de stock de terrains aménagés		20 000,00

<b>Investissement</b>						20 000,00	20 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction		Libellé	Dépenses	Recettes
16	16876	R	01		avance remboursable		20 000,00
040	3555	O	01		stock de terrains aménagés	20 000,00	

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2312-2,*

*Vu les instructions budgétaires et comptables applicables au budget principal (instruction comptable M14), et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instructions comptables M43 et M49),*

*Vu les crédits ouverts au Budget primitif adopté par délibération du Conseil de Communauté du 21 mars 2016,*

*Vu les crédits ouverts dans la décision budgétaire modificative n°1 adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 4 juillet 2016,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 6 septembre 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les décisions budgétaires modificatives présentées.**

*Sarah Noll trouve toujours complexe la lecture de ces délibérations sur le budget, et aurait souhaité un éclaircissement sur les dépenses nouvelles d'énergie-électricité pour 20 000 €. Y a-t-il une action pour contenir ces dépenses énergétiques ? Et elle ne comprend pas la mention des frais d'études enregistrés en section d'investissement en recettes et en dépenses.*

*Serge Le Pinvidic précise que les dépenses énergie-électricité concernent essentiellement la Maison de la Mer, dont les inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses avaient été omises, ce que Serge Le Pinvidic a découvert récemment. Les loyers ont donc été ajoutés en recettes, l'énergie en dépenses. L'énergie est une dépense contrainte, au moins à court terme. Quant aux frais d'études présents en recettes et en dépenses d'investissement, on a le choix, quand on lance des études, dès lors qu'on a la certitude qu'elles seront suivies de travaux d'investissement, soit de les payer directement à un compte travaux, soit de les décomposer en séquences comme payer d'abord les frais d'études et quand les travaux démarrent, par une opération d'ordre, d'intégrer ces études à un compte travaux.*



*Il faut être à la commission Finances – administration générale et faire un travail personnel, remarque Jean-Luc Fichet, car les opérations comptables sont souvent compliquées.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D16-176**

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Garlan**

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

La commune de Garlan sollicite Morlaix Communauté pour un fonds de concours en vue du financement du projet de restructuration de la mairie et de mises aux normes PMR de la mairie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT HT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Etudes & Contrôles	32 800 €	DETR	57 000 €
Travaux	253 000 €	Fonds de concours Morlaix Communauté	40 425 €
		Autres subventions d'équipement	8 000 €
		Autofinancement	180 375 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>285 800 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>285 800 €</b>

Le fonds de concours sollicité auprès de Morlaix Communauté est de 40 425 €. Il représente 14,14 % de l'estimation globale des travaux.

*Vu la délibération D11-77 du 18 avril 2011, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la mise en place d'un dispositif de soutien aux projets d'investissement des communes pour la période 2011-2016,*

*Vu la délibération D15-213 du 21 décembre 2015, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la modification du dispositif des fonds de concours aux communes,*

*Vu la délibération du Conseil municipal de Garlan du 13 juillet 2016, approuvant la sollicitation de Morlaix Communauté pour un fonds de concours en vue du financement partiel du projet de mise aux normes PMR de la mairie,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 6 septembre 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'un fonds de concours**

à la commune de Garlan pour un montant de 40 425 €.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D16-177**

**Objet : TEOM – Fixation des taux pour l'année 2016 - Modification**

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Par délibération D16-056 du 21 mars 2016, le Conseil de Communauté a voté les taux de TEOM pour l'année 2016 par zone de perception, intégrant la commune nouvelle de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner dans la zone 3 dès l'année 2016.

Compte tenu de la législation relative aux communes nouvelles, il convient de modifier cette décision.

Considérant les besoins de financement pour l'équilibre budgétaire du service Collecte et valorisation des déchets, il est proposé d'augmenter les taux de TEOM de 2 % en 2016.

**Pour la zone 1, le taux évolue de 10,83 % en 2015 à 11,05 % en 2016.**

Des coefficients sont appliqués au taux de 11,05 % pour déterminer les taux des autres zones. Morlaix Communauté ayant établi par délibération du 30 septembre 2002 un zonage affecté de coefficients de modulation, les taux pour l'année 2016 sont les suivants :

**Zone de perception 1 : coefficient 1 – Taux de la TEOM : de 10,83 % à 11,05 %**

- Botsorhel
- Le Cloître Saint-Thégonnec
- Lannéanou
- **Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec (\*)**
- Plouégat-Guerrand
- Plouégat-Moysan
- Le Ponthou

**Zone de perception 2 : coefficient 0,91 – Taux de la TEOM : de 9,86 % à 10,06 %**

- Plounéour-Ménez

**Zone de perception 3 : coefficient 0,83 Taux de la TEOM : de 8,99 % à 9,17 %**

- Garlan
- Guerlesquin
- Lanmeur
- Pleyber-Christ
- Plougonven
- Plouigneau
- Sainte-Sève
- **Saint-Thégonnec (\*)**

**Zone de perception 4: coefficient 0,78 – Taux de la TEOM : de 8,45 % à 8,62 %**

- Guimaëc
- Henvic
- Locquéholé
- Locquirec
- Plouezoc'h
- Plougasnou
- Saint-Jean-du-Doigt
- Taulé

**Zone de perception 5 : coefficient 0,68 – Taux de la TEOM : de 7,36 % à 7,51 %**

- Carantec
- Morlaix
- Saint-Martin-des-Champs
- Plourin-lès-Morlaix

(\*) L'arrêté du préfet du Finistère du 23 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, étant postérieur au 1er octobre 2015, ses effets au plan fiscal ne peuvent intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Aux termes du III de l'article 1638 du Code général des Impôts, le zonage des deux communes concernées ne peut donc pas être modifié pour l'année 2016 comme prévu initialement pour la délibération adoptée par le Conseil de Communauté le 21 mars 2016.

Le maintien des anciennes zones est proposé comme suit :

- commune de Saint-Thégonnec - zone 3 : taux proposé en 2016 : 9,17 %,
- commune de Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec - zone 1 : taux proposé en 2016 : 11,05 %.

Il est précisé que la commune nouvelle de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner relèvera de la zone de perception 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*Vu la loi de Finances pour l'année 2016,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2224-13,*

*Vu le Code Général des Impôts,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 6 septembre 2016,*

**Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.**

*Serge Le Pinvidic rappelle que le sujet avait déjà fait l'objet d'une délibération au moment du budget, fin mars. La Direction des Finances Publiques demande de délibérer à nouveau, car la commune de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec avait alors été placée, par erreur, en zone de perception n°3.*

*Agnès Le Brun remarque qu'il y a là une augmentation d'environ 40 % depuis 2005. Le Président avait adressé un courrier à chaque collectivité indiquant l'objectif d'arriver à un équilibre en 2020, Agnès Le Brun estime que l'on n'en prend pas vraiment le chemin. Il n'y a aucune garantie qu'il n'y aura pas de nouvelles augmentations en 2017, 2018, 2019, 2020. Tout cela lui semble assez confus, assez mal organisé, ce qui n'est pas un jugement car il s'agit de quelque chose d'assez compliqué. Agnès Le Brun s'abstiendra sur cette délibération. Si on rajoute à cela le cafouillage au sujet de la collecte des encombrants, l'épée de Damoclès des sacs jaunes, tout cela mériterait d'être mis à plat, traité différemment, plus clairement en tout cas.*

Jean-Luc Fichet estime qu'il faut lire tous les documents relatifs aux ordures ménagères. Il s'agit là d'une simple modification concernant Loc-Éguiner Saint-Thégonnec. La convergence, c'est autre chose. Quand on dit que c'est mal pensé, c'est un jugement tout à fait personnel. Il faut arrêter ce genre de choses. Il y a des commissions qui travaillent, une proposition de changement de taux conforme à la délibération de mars et qui rectifie les taux de la commune nouvelle de Loc-Éguiner Saint-Thégonnec. La délibération n'est proposée que sur ce sujet.

En complément des propos de Jean-Luc Fichet, Solange Creignou estime que les choses sont claires. Il y avait deux communes, une en zone 1, l'autre en zone 3. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule commune, il faut harmoniser. Il se trouve que pour harmoniser, il faut prendre la décision avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente. Or, au 1<sup>er</sup> octobre 2015, les deux communes n'étaient pas encore fusionnées. La décision sera prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016, pour l'année suivante. C'est aussi simple que cela, comme les deux communes font aujourd'hui fusionner leurs taux à l'intérieur de la commune nouvelle, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une application l'année prochaine.

Agnès Le Brun persiste : ne pas être d'accord n'est pas un jugement. Elle prend bien acte des propos de Solange Creignou, mais cela n'empêche pas le problème de fond : un service qui se dégrade, un taux qui augmente de façon exponentielle.

Jean-Luc Fichet demande à Guy Pennec s'il veut intervenir, sur ce sujet dont il pense qu'il a été voté par tous les conseillers communautaires.

Agnès Le Brun reconnaît parfaitement ne pas avoir toujours raison, ou toujours tort, et pense important de considérer que cet hémicycle est un lieu d'échanges et de débats. Effectivement, après cette délibération de mars, Agnès Le Brun a considéré avoir été un peu trop optimiste sur la qualité du service. Il y a une dégradation du service et une augmentation exponentielle des taux, raisons pour lesquelles elle s'abstiendra, sans voter contre, pensant suivre en cela le processus démocratique.

Guy Pennec considère qu'il faut s'attendre à des procès d'intention, ce à quoi on est habitué et rôdé. Il ne peut laisser dire que le service se dégrade. Il s'oppose formellement à ces allégations qui rejouent sur la qualité des agents qui assurent au quotidien ce service. Il y a un problème avec les encombrants. Quand on fait partie d'une communauté, on applique d'abord son pouvoir de police du maire en voirie, et on trouve des solutions communautaires. Agnès Le Brun fait partie de la commission, où chacun est là pour en parler. Considérant les encombrants, c'est réglé à Morlaix. Il y a un passage toutes les semaines pour enlever les encombrants. Il n'y a pas d'obligation réelle pour la communauté à assurer la collecte des encombrants. S'il faut revoir la position, elle sera revue, mais Guy Pennec ne peut laisser tenir ces propos. D'autre part, sur les problèmes récurrents rencontrés en centre urbain, il faut que la ville mette des places de stationnement à disposition, et elle sera équipée des contenants qu'il faut. Guy Pennec s'oppose à nouveau très fermement à des allégations qui sont des procès d'intention.

Jean-Luc Fichet ne souhaite pas poursuivre le débat sur ce sujet qui n'est pas celui de la délibération.

Ismaël Dupont revient sur les propos de Jean-Luc Fichet : tout le monde n'a pas voté l'augmentation de la TEOM inscrite au budget. Il avait voté contre, et s'abstiendra donc sur cette délibération qui concerne Loc-Éguiner Saint-Thégonnec, ne se voyant pas voter pour quand il a voté contre l'augmentation.

Très juste, admet Jean-Luc Fichet.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (10 abstentions).

---

#### **Délibération D16-178**

**Objet** : Création d'une mission de préfiguration - Compétences Eau et Assainissement

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Jiuff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet

**Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Dans le cadre du transfert de compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une mission de préfiguration du service sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Composée de quatre agents, elle sera organisée de la manière suivante :

- un chef de service, (ingénieur principal – mi-temps),
- un adjoint au chef de service (ingénieur – mi-temps),
- un(e) coordinateur(trice) administratif(ve) et financier(ère) (attaché - temps plein),
- un(e) assistant(e) administratif(ve) et comptable (adjoint administratif - mi-temps)

Une convention de mise à disposition a été établie avec le SIVOM de Morlaix pour définir les missions de chef de service et d'assistant(e) administratif(ve) et comptable. Ces deux agents seront mis à disposition sur la base d'une durée de travail à mi-temps pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016. (cette période pourra faire l'objet d'une prolongation en fonction des dates de créations de postes en 2017). Ces frais de personnel feront l'objet d'un remboursement au SIVOM de Morlaix.

En ce qui concerne le poste d'adjoint au chef de service, il s'agit d'une mobilité interne. Le chef du service SPANC occupera ses fonctions à mi-temps sur le SPANC et à mi-temps sur le service Eau et assainissement.

Enfin le poste de coordinateur(trice) administratif(ve) et financier(ère) sera pourvu dans un premier temps par un agent du service de mission temporaire du Centre de Gestion à compter de septembre 2016 et jusqu'au recrutement définitif d'un agent.

Les services supports de Morlaix Communauté apporteront leur concours à cette mission de préfiguration et pour ce faire, leur structuration sera adaptée au regard des plan de charge et des compétences requises.

Les dépenses de personnel liées à ces renforts seront toutes réaffectées sur le budget Eau et assainissement, dès sa création.

De plus, Morlaix Communauté intervient déjà pour le compte du Syndicat Intercommunal des eaux de Lanmeur sur la base de 12 heures par semaine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016. La prestation de services inhérente à ces missions sera facturée trimestriellement au syndicat.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 6 septembre 2016,*

**Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.**

*Jean-Luc Fichet précise avoir eu des échanges tout particulièrement avec Bernard Guilcher, président du SIVOM, d'un apport intéressant sur la nécessité de mettre en place une telle mission de configuration qui permettra d'identifier tous les coûts et les besoins en ressources humaines, de façon à optimiser la mise en place du service au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La mission s'installera dans les locaux autrefois occupés par Édulang, réhabilités et affectés à l'Eau et à l'Assainissement, et proches du service Environnement. Jean-Luc Fichet tient à souligner la qualité de la collaboration menée avec le SIVOM et les collectivités concernées.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## Délibération D16-179

**Objet** : Réorganisation des services – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Guy Pouliquen

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 39

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 51

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Les élus de Morlaix Communauté ont adopté, en février 2016, le projet de territoire « Trajectoire 2025 ».

Ce projet constitue, pour les élus de l'agglomération, la feuille de route pour le moyen et le long terme. Par ailleurs, ce projet est un outil de dialogue (il permettra de s'inscrire au mieux dans l'ensemble des procédures contractuelles et d'associer de manière plus étroite l'ensemble de nos partenaires à nos projets de développement). C'est également un outil de gestion et de planification (dans un souci permanent de cohérence avec les communes) et enfin un outil de management permettant de mobiliser les agents de Morlaix Communauté pour assurer la bonne mise en œuvre des priorités politiques.

Ainsi, il est indispensable d'adapter l'organisation de l'administration communautaire, au regard de ces enjeux et priorités. Le projet validé par les élus met l'accent sur des enjeux de méthode : favoriser la transversalité, développer les partenariats et les réseaux, renforcer la culture de gestion au sein des services, améliorer l'ensemble des outils d'aide à la décision, placer la relation aux communes au centre des priorités. Ce projet met l'accent par ailleurs sur la nécessité de prendre en compte de manière plus affirmée l'usager dans le fonctionnement des services (démarche qualité, évaluation...).

Sur la base de ces enjeux et priorités, il est proposé de structurer la strate « direction générale » par la création d'un poste de directeur général adjoint. Les responsabilités et domaines d'intervention affectés à ce poste s'articulent autour des thèmes suivants :

- assurer la mise en œuvre du projet de territoire dans sa déclinaison technique et opérationnelle,
- assurer le suivi des politiques contractuelles et de partenariat, apporter une expertise sur le montage financier des dossiers dans l'objectif d'optimiser les financements potentiels,
- assurer une mission de prospective (appel à projet... et de veille),
- participer au suivi et à la mise en cohérence des démarches et projets en cours et envisagés (planification, évaluation des moyens nécessaires, impact...),
- développer en lien avec les autres fonctions support et les services opérationnels, la

mise en œuvre et le pilotage de l'évaluation des politiques portées par la communauté.  
Au regard de la dimension « outil de management » du projet de territoire, le directeur général adjoint aura également pour mission de :

- superviser, piloter et coordonner les fonctions ressources humaines et systèmes d'information,
- animer la démarche « projet administration » et schéma directeur des ressources humaines,
- amorcer en étroite relation avec les communes, le travail sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,,
- conduire, en continu, une réflexion, sur l'organisation, l'optimisation et la qualité de service.

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment les articles 47, 53 et 97 à 99,  
Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions particulières à certains emplois de direction des collectivités territoriales et établissements publics locaux assimilés,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 6 septembre 2016,  
Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du 8 septembre 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la création d'un deuxième poste de directeur général adjoint.**

*Ismaël Dupont souligne que cette proposition vient après la création de directeurs de pôles en début de mandat, suite à la réorganisation de Morlaix Communauté, et émet quelques réserves sur la multiplication des postes de cadres, craignant que Morlaix Communauté ne se transforme en armée mexicaine, à l'instar d'autres collectivités, où l'on aura bientôt plus de cadres que d'agents pour assurer les fonctions sur le terrain. Tout cela a un coût pour le contribuable et soulève une question de fond : en renforçant les cadres, ne dessaisit-on pas les élus, à proportion, de leur mission de pilotage des politiques publiques ? Face à la complexification des dossiers, du cadre juridique, on est dans le danger de la progression de la technocratie dans toutes les collectivités locales, au détriment de la démocratie, du débat, de la possibilité pour les élus d'exprimer les besoins des citoyens. Les élus sont bien souvent confrontés à des projets qui avancent grâce aux techniciens qui ont les qualifications pour cela, et à des situations de décisions auxquelles ils n'ont pas été associés. Ismaël Dupont, fervent partisan de l'emploi public pour assurer les missions de service public, s'abstiendra malgré tout pour ces raisons, sur cette délibération.*

*Guy Pouliquen précise que cette création de poste se fera par promotion interne : c'est un chef de pôle qui devrait accéder au poste, et un chef de service devenir chef de pôle. L'impact financier ne sera donc pas celui auquel Ismaël Dupont pouvait penser.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 abstentions).

---

#### **Délibération D16-180**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association AADI**

Rapporteur : Clotilde Berthemet

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneac, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

L'association AADI (Alliance Armor Dupleix Inde) créée en 2004, présidée par Jean-Claude Breton et située dans la Cour des Artistes de la Manufacture à Morlaix, compte 111 membres parmi lesquels 20 bénévoles et 4 volontaires. Son objet est de promouvoir des partenariats entre l'Inde et la Région de Morlaix sur les plans culturel et universitaire, à partir de bases historiques reliant la Manufacture, la famille Dupleix et la compagnie des Indes.

L'association est partenaire de l'agglomération dans le projet de création d'un institut régional franco-indien entre Morlaix Communauté et la ville de Lorient afin de développer les relations avec l'Inde (universitaires, économiques et culturelles).

Depuis 2007, l'association organise le festival Armor India, premier festival de ce type en Bretagne, qui s'attache à proposer des prestations de qualité associant des événements traditionnels à des thèmes contemporains visant à mieux percevoir l'Inde moderne et également favoriser les relations et les échanges entre les jeunes.

Ce festival, qui a désormais trouvé sa place dans le paysage culturel du territoire, a attiré 3 500 personnes en 2015. Il est soutenu par la ville de Morlaix, Morlaix Communauté, le Conseil départemental du Finistère, le Conseil régional de Bretagne. Il bénéficie également du soutien fidèle et actif de l'ambassade de l'Inde en France. Il a été également l'occasion cette année-là d'une journée symbolique marquée par la cérémonie des drapeaux et la grande réunion étudiante franco-indienne à la Manufacture. Les copies des fresques de Bombay réalisées suite aux attentats de 2008, ont enfin été exposées sur les façades de ce bâtiment communautaire du 25 avril au 6 juin 2015.

Une subvention de 3 000 € a été allouée par Morlaix Communauté au titre de l'année 2015, suivant le bilan ci-dessous :

<b>Festival Armor India et autres actions dont les échanges entre établissements scolaires Bilan 2015</b>			
Dépenses	32 000 €	Recettes	20 600 €
		<u>Subventions :</u>	
		- Région Bretagne	2 000 €
		- Département du Finistère	4 900 €
		- Morlaix Communauté	3 000 €
		- Ville de Morlaix	1 500 €
<b>Total</b>	<b>32 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>32 000 €</b>

Le festival 2016 a eu lieu du 29 avril au 8 mai avec une programmation culturelle dense : exposition de photographies "Re-imagining the People of India", danse (dont un grand spectacle de création avec un groupe de sept danseurs venu spécialement de Bhubaneswar, état de l'Odisha, avec leur chorégraphe Lingaraj Pradhan au Théâtre du Pays de Morlaix), musique (Hindi rock, Citar et tabla...), des séances de cinéma (en particulier à l'Etoile à Carantec et à la Salamandre à Morlaix), des concerts conférences dont le groupe indo-breton Nirmaan et enfin, des conférences axées sur l'Inde contemporaine. L'Ambassadeur d'Inde en France est venu inaugurer ce festival international le 28 avril 2016.

L'AADI souhaite que sa programmation soit ouverte au plus grand nombre. Pour cela, une politique tarifaire a été adoptée : gratuité pour les expositions, tarifs modulés pour les spectacles (19 € - un tarif réduit est également proposé (membres, jeunes, etc.) : 16 € en 2014) et tarif unique pour les conférences et ateliers (5 €).

Le budget prévisionnel 2016 de l'association s'élève à 36 500 €.

L'association AADI sollicite de Morlaix Communauté une subvention de 5 000 €. La Région Bretagne, le Conseil Général du Finistère et la Ville de Morlaix sont également sollicités.



Les crédits sont disponibles au budget principal, article 6574, fonction 041.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 6 septembre 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de même niveau que pour l'année 2015, soit 3 000 €, à l'association AADI pour le festival Armor India 2016.**

*La subvention concerne un budget 2016 qui est clos, explique Clotilde Berthemet. Le Festival a eu lieu en avril-mai. La création du poste international est récente, et la décision de passer ce dossier de la culture au poste international fait que la demande de subvention n'est présentée que maintenant. Un autre type de subvention sera demandé en 2017 au moment du montage de l'Institut Franco-Indien.*

*Ismaël Dupont estime un peu parcimonieuse la proposition de subvention faite à l'AADI, sachant qu'il s'agit d'une priorité à l'international pour le projet de territoire à l'horizon 2025. Les enjeux culturels et économiques sont évidents. Un travail de très grande qualité a déjà été accompli, notamment auprès des scolaires et universitaires, pour établir des relations avec l'Inde qui fonctionnent dans les deux sens. Le festival a fait année après année la preuve de son succès. Son budget présente des dépenses bien supérieures aux recettes, financées en partie à fonds perdus par des particuliers. Pourquoi ne pas satisfaire la demande de l'AADI d'augmenter la subvention de 2 000 €, demande déjà formulée l'année précédente ?*

*L'AADI est soumise aux mêmes règles que celles établies cette année pour les autres associations, répond Jean-Luc Fichet : les subventions sont maintenues à niveau constant, même si elles sont toutes justifiées pour être revues à la hausse. Par ailleurs, la création de l'Institut Franco-Indien est en effet inscrite au projet de territoire, en lien avec la ville de Lorient et la Région. Morlaix Communauté travaille avec acharnement avec ces partenaires pour porter, si tout se passe bien, la création de l'IFI sur les fonts baptismaux. C'est une opération d'envergure dans laquelle l'AADI joue un rôle important. Que Ismaël Dupont ne s'inquiète pas : le programme Inde, un gros programme, est bien suivi. Clotilde Berthemet, conseillère déléguée, est missionnée sur ce sujet dans le cadre de la compétence International, en lien avec Jean-Luc Fichet. Très concrètement, des actions seront produites dans le trimestre à venir.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## CULTURE-SPORT

---

### **Délibération D16-181**

**Objet** : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des fêtes de Le Ponthou

Rapporteur : Françoise Raoult

**Date de la convocation** : 2 septembre 2016

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 39

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 51

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à

Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Créé en 1975 et annuellement reconduit, le Grand Prix cycliste du Viaduc a réuni pour sa 41<sup>ème</sup> édition en 2015 plus d'un millier de spectateurs. Morlaix Communauté avait alloué pour cette édition une subvention de 4 000 € au Comité des fêtes de Le Ponthou, organisateur de l'action. L'association compte 23 adhérents, 30 bénévoles et au moment des festivités, un salarié à temps partiel (61 h 30 en 2015).

En 2016, pour donner une autre envergure à cette manifestation, une nouvelle action verra le jour : « L'Estivale Bretonne » en partenariat avec les communes de Poullaouen et de Scrignac avec au programme :

- samedi 6 août : Grand Prix de la Mine,
- dimanche 7 août : Grand Prix du Viaduc à Le Ponthou

et incluant l'hébergement et la restauration des 20 équipes élites nationales et étrangères retenues, soit environ 120 coureurs au départ de chaque épreuve. Chaque comité garde son indépendance d'organisation mais mutualise certaines dépenses de fonctionnement.

L'accès, tout public, est gratuit.

Le Comité des fêtes de Le Ponthou sollicite de Morlaix Communauté une subvention de 3 200 € dans le cadre du 42<sup>ème</sup> Grand Prix du Viaduc, course cycliste à fort rayonnement.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 22 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 200 € au Comité des fêtes de Le Ponthou au titre du 42<sup>ème</sup> Grand Prix du Viaduc (budget principal article 6574 – fonction 415).**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-182**

**Objet** : Attribution d'une subvention de fonctionnement à Morlaix-Plougonven Handball

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 39

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 51

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à

Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Le MPH (Morlaix-Plougonven Handball) né de la fusion des clubs de l'Amicale laïque Morlaix et de Jeunesse Unie Plougonven, il y a 15 ans, est présidée par Éric Boustouler.

La formation et le développement sont au cœur du fonctionnement de cette association, tant féminin que masculin, avec la formation des joueurs et des encadrants (dirigeants, techniciens et arbitres).

Le MPH, c'est aujourd'hui :

- ✓ 220 licenciés issus du Pays de Morlaix (40 communes représentées),
- ✓ 21 équipes de Débutant à Nationale 3,
- ✓ 10 techniciens dont 6 diplômés FFHB,
- ✓ 30 bénévoles,
- ✓ 140 jeunes formés pas an
- ✓ 4 arbitres (2 nationaux et 2 régionaux).

Le club a la spécificité d'avoir une équipe masculine qui évolue en Nationale 3. Depuis 2014, il existe une entente avec le Club de Taulé et Carantec pour les féminines en Nationale 3. Par ailleurs, le MPH souhaite faire découvrir le handball aux jeunes qui ne connaissent pas ce sport par le biais de jeux ludiques et d'ateliers pour les plus jeunes, à partir de 5 ans, de découverte et d'initiation au handball, de l'encadrement et de la formation des joueurs de différents âges pour participer à des compétitions, la transmission des valeurs du sport (respect, travail, vie sociale).

Les objectifs du MPH sont les suivants :

- ✓ faire évoluer l'équipe masculine en N2 à moyen terme,
- ✓ pérenniser le partenariat sportif avec le Club de Taulé et Carantec pour les féminines (complémentarités),
- ✓ développer la pratique du handball sur le territoire (promotion auprès des scolaires - école, TAP..., élever le niveau de formation, créer un emploi pour mener ce développement et coordonner les techniciens).

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 99 350 €. Les coûts de déplacement constituent un poste de dépenses élevé (environ 25 000 € pour la saison 2014-15, Grand ouest et région parisienne).

Morlaix-Plougonven Handball sollicite de Morlaix Communauté une subvention de fonctionnement de 14 000 € au titre de l'année 2016. Pour mémoire, l'association Morlaix-Plougonven Handball a bénéficié d'une subvention de 12 000 € en 2015.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 22 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 12 000 € au Morlaix-Plougonven Handball pour sa participation en championnat national (budget principal article 6574 – fonction 415).**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-183**

**Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive Taulésienne de Handball**

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon,

Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Créée en 1998, l'US Taulésienne de Handball, présidée par Denis Lemeunier, compte 106 adhérents et 15 bénévoles.

Les objectifs de la saison sont les suivants :

- ✓ faire progresser l'équipe sénior féminine du championnat de Nationale 3 au championnat de Nationale 2,
- ✓ fusionner le Club de Taulé et Carantec pour mutualiser les moyens humains et financiers, et surtout pour proposer une offre de pratique à tous les niveaux, du débutant au niveau national (avec la fusion effective en juin, le club passera à 180 licenciés environ).

L'US Taulésienne de Handball en entente et avec l'aide du Jeunesse et Sportive Carantec a fait évoluer une équipe d'honneur régional au niveau Nationale 3.

La commune compte également une école de handball, qui s'adresse aux plus jeunes (moins de 6 ans). Elle est labellisée par la ligue de Bretagne.

L'accession au niveau national implique des contraintes :

- ✓ financières : déplacements plus lointains (région parisienne), arbitrage plus coûteux, frais d'entraîneurs notamment, redevances ligue (licences, affiliations, mutations, formations...),
- ✓ sportives : continuer à faire évoluer les autres équipes des différentes tranches d'âge ou de niveaux pour alimenter à l'avenir l'équipe première,
- ✓ de formation : le niveau national exige des cadres formés,
- ✓ de fonctionnement du club : plus de bénévoles disponibles, des règles plus strictes à respecter lors de l'organisation des rencontres de Nationale 3.

Globalement, l'accès d'une équipe de handball au niveau national nécessite impérativement de modifier et de faire évoluer le fonctionnement global du club pour pérenniser son action.

Le club souhaite embaucher un salarié à mi-temps à court-terme.

Des formations techniques des encadrants sont proposées.

Le budget de l'association 2015-2016 s'élève à 57 057 € (dont 12 500 € de valorisation : bénévolat, mises à disposition des complexes sportifs de Taulé et de Carantec).

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 35 007 € hors valorisation.

L'Union Sportive Taulésienne de Handball sollicite de Morlaix Communauté une subvention de 8 000 € en 2016. Pour mémoire, l'association a bénéficié d'une subvention de 8 000 € en 2015.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 22 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'Union Sportive Taulésienne de Handball pour la participation du club en championnat national (budget principal 6574 – fonction 415)**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## COHÉSION SOCIALE

---

### Délibération D16-184

**Objet : Attribution d'une subvention au Foyer des Jeunes Travailleurs - CCAS de la ville de Morlaix**

**Rapporteur : Maryse Tocquer**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Foyer des Jeunes Travailleurs - Prise en compte des nouveaux besoins du public FJT au vu du contexte socio-économique actuel et amélioration de la qualité des prestations.

Le FJT est géré par le CCAS de la ville de Morlaix. En 2015, il a accueilli 168 personnes âgées de 16 à 30 ans, dont 37 % originaires des communes de Morlaix Communauté, autre que Morlaix.

Le contexte socio-économique local fait apparaître une baisse du nombre de résidents au sein du FJT (168 résidents en 2015 contre 181 en 2014), l'accroissement du taux d'occupation, passe de 95 % à 92 % en 2014. Les jeunes y séjournent donc plus longtemps. (la durée moyenne passe de 4 à 7 mois).

De ce fait, l'accompagnement socio-éducatif et socio-professionnel demande à être renforcé car l'équipe constate une dégradation des conditions de vie de ces jeunes.

Quelques chiffres pour bien appréhender la situation :

- 38 % des jeunes accueillis en 2014 et 2015 sont en emploi ou en alternance, contre 52 % en 2011 ;
- 27 % des jeunes sont demandeurs d'emploi en 2015 contre 18 % en 2013. Avec la mise en place de la garanties jeunes en 2014, le FJT accueille un nombre élevé de résidents en recherche d'emploi, suivis par la mission locale ;
- 13 % des jeunes sont stagiaires de la formation en 2015, contre 25 % en 2013,

Le FJT apporte une offre de logements à tous les jeunes de 16 à 30 ans, première marche vers le logement autonome. Ces logements sont particulièrement adaptés à ceux qui débutent un travail ou suivent une formation, en raison de leur souplesse administrative et de leur faible coût.

En parallèle, le FJT offre une restauration collective, pour garantir une alimentation équilibrée, une buanderie associative, des activités socio-culturelles accompagnées... Le FJT est inscrit

dans les réseaux de professionnels jeunesse du territoire afin de développer les actions collectives pour diversifier l'offre proposée aux jeunes résidents.

« L'accès à un logement indépendant est pour les sociologues l'un des trois passages obligé vers l'âge adulte avec l'accès à l'emploi et la mise en couple. »

Le budget global de l'association s'élève à 561 120 €, avec les participations suivantes :

- Direction départementale de la cohésion sociale – AGLS : 14 703 €,
- Département du Finistère : 76 648 €,
- Caisse d'allocations familiales : 56 000 €.

Morlaix Communauté est sollicitée pour une subvention de 15 000 €, (soit 9,15 % du total des produits). La subvention attribuée en 2015 s'élevait à 12 000 € (6 000 € budget Jeunesse et 6 000 € budget Cohésion sociale).

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 7 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal article 657362 – fonction 522,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € (7 500 € Cohésion sociale et 7 500 € jeunesse), au profit du Foyer de Jeunes Travailleurs.**

*Agnès Le Brun se réjouit de cette proposition de délibération. Le FJT, géré par la Ville de Morlaix, a beaucoup évolué auprès des jeunes qu'il reçoit et dans ses objectifs. Les jeunes reçus au FJT ont de plus en plus besoin d'un accompagnement « éducatif ». Les interventions y sont très fréquentes, en urgence parfois. On observe à la fois une très grande précarité et aussi un besoin. Il faut continuer à veiller à conserver une forme de mixité sociale pour ces résidents, qui ne sont pas seulement des jeunes « en perdition ». Pour la Mission Locale, présidée par Agnès Le Brun, c'est un support extrêmement intéressant pour héberger les jeunes en « Garantie Jeune ». On voit bien que là tout joue son rôle, le maillage est efficace, mais il y a une vraie détresse et il faut de l'argent pour mettre en place des activités responsabilisantes comme la buanderie ou la restauration, visant à socialiser les jeunes hébergés au FJT.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-185**

**Objet : Attribution d'une subvention à la ville de Morlaix - Petite enfance – Horaires élargis**

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Par délibération du 26 mars 2012, le Conseil de Communauté a approuvé la participation aux frais de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance pratiquant des horaires élargis, afin d'aider les familles en recherche d'emploi et/ou en horaires décalés.

Le montant de l'aide représente 25 % du reste à charge du gestionnaire sur les horaires suivants :

- avant 7h30
- après 18h30
- le samedi

L'aide est déterminée au regard du compte de résultat de l'année N-1 de la structure d'accueil. Au vu des résultats financiers et des fréquentations en horaires élargis sur l'année 2015, il est proposé de verser les subventions suivantes :

- ✓ 6 406 € à la ville de Morlaix, gestionnaire de la crèche familiale municipale,
- ✓ 3 467 € au Multi accueil « À petit pas » structure municipale de la ville de Morlaix.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 7 juin 2016,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal article 657341 - fonction 64,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution des subventions détaillées ci-dessus, à la ville de Morlaix dans le cadre de la pratique des horaires élargis par les structures d'accueil de la petite enfance.**

*Marie Simon-Gallouedec précise que la ville de Morlaix n'est pas propriétaire des locaux du FJT mais propriétaire des locaux du Pôle Petite Enfance, dont elle a également en charge la gestion.*

*Le Pôle Petite Enfance est une structure morlaisienne, accompagnée par des financeurs, et le fait d'être propriétaire entraîne des obligations, ajoute Agnès Le Brun : la Ville engage beaucoup d'argent sur la rénovation, l'entretien, la maintenance, le personnel. C'est un budget très lourd.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## ENVIRONNEMENT

---

### **Délibération D16-186**

**Objet** : Collège des Monts d'Arrée - Convention de cofinancement pour l'aménagement des abords dans le cadre de l'opération de reconstruction du collège

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 39

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 51

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande

Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Le collège de Plounéour-Ménez fait l'objet actuellement de travaux de reconstruction afin de regrouper sur un même lieu les différents bâtiments disséminés sur plusieurs sites distants de 500 mètres. Ce projet de reconstruction représente pour le Département du Finistère, un budget de 5,1 millions d'euros HT de travaux et un coût d'opération de 8,5 millions d'euros TTC.

La reconstruction du collège nécessite également de retravailler les abords des bâtiments ainsi que le parvis. Le coût de cette opération est estimé à 390 000 € HT. Les abords et la voie d'accès dudit collège reconstruit sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, en concertation avec le Département du Finistère et Morlaix Communauté.

L'aménagement des abords comprend :

- la création de 5 arrêts de cars côté collège, sur la rue de la salle polyvalente ;
- l'aménagement d'un quai de débarquement des élèves d'une largeur de 3 mètres pour permettre simultanément la descente du car et la circulation des élèves. Les cars disposant d'un élévateur PMR (personne à mobilité réduite), peuvent ainsi le déployer sur une largeur d'1,5 mètre ;
- l'aménagement d'une aire de giration pour les cars au nord du site, côté entrée de service du futur collège (pas de circulation des élèves) ;
- la création au sud du site, d'une voie « dépose minute » comprenant une zone d'arrêt pour 6 à 7 véhicules simultanément, et du stationnement pour 12 véhicules dont 2 places PMR ;
- la réalisation d'un mur de soutènement avec garde-corps entre la voie « dépose minute » et le riverain ;
- l'aménagement pour les cyclistes de traversées visibles et sécurisées à partir de la rue de la Libération ;
- l'aménagement d'un parvis à l'entrée du collège.

La commune de Plounéour-Ménez a sollicité le Département et Morlaix Communauté pour une participation au financement des abords s'agissant d'une opération d'envergure. Le plan de financement est le suivant :

	Total (€ HT)	Commune de Plounéour-Ménez (€ HT)	Morlaix Communauté (€ HT)	Département du Finistère (€ HT)
Abords hors parvis	360 000	105 000	120 000	135 000
Parvis	30 000	0	0	30 000
<b>Total</b>	<b>390 000</b>	<b>105 000</b>	<b>120 000</b>	<b>165 000</b>

La participation de Morlaix Communauté à cette opération d'aménagement s'élève à 120 000 €, soit 33,33 % du poste « abords hors parvis »).

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 11 janvier 2016 sur le principe d'un financement partagé entre le Département du Finistère, Morlaix Communauté et la commune de Plounéour-Ménez pour les travaux d'aménagement des abords du collège des Monts d'Arrée dans le cadre de l'opération de reconstruction de l'établissement.*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal (article 2041412 – fonction 822),*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver les termes de la convention de cofinancement des travaux des abords du collège des Monts d'Arrée,**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention.**

*Jean-Luc Fichet souligne l'importance de l'opération menée : la construction d'un collège neuf à Plounéour-Ménez. L'agglomération doit prendre conscience du choix fait en faveur de l'accueil des collégiens et du développement de la commune.*

*Agnès Le Brun apprécie cette bonne nouvelle, mais estime l'engagement du Département minoré, alors qu'il s'agit de sa compétence. Morlaix Communauté donne quasiment autant que le Département.*

*Jean-Luc Fichet se demande s'il faut répondre à cette question posée par une enseignante qui*



connaît bien le monde de l'éducation et les attributions de compétence. Le collège se crée à Plounéour-Menez à l'initiative du Conseil départemental, qui finance le collège à hauteur de 8 millions d'euros. C'est stupéfiant de dire que sa participation est minorée.

Solange Creignou ne peut pas rester sans réagir à de tels propos, au regard des 8 millions d'euros apportés par le Conseil départemental sur ce collège, en plus des abords. Ceux-ci sont normalement du ressort de la commune pour tous les collèges. Du fait de l'implantation du collège sur une commune rurale et du montant important que cela représentait pour une commune comme Plounéour-Menez, il a semblé important que l'ensemble des partenaires de ce territoire - la commune, le Département, Morlaix Communauté – participent conjointement à l'élaboration de la voirie. Sur l'ensemble des collèges du département, la voirie est à la charge des communes. Ici, un effort est fait, du fait de la taille de la commune qui accueille un collège de secteur qui draine des élèves de l'ensemble de Morlaix Communauté.

Joelle Huon précise que la compétence Transports a été transférée à Morlaix Communauté pour le transport scolaire et conteste les propos de Agnès Le Brun.

Ce qui serait contestable, réplique Agnès Le Brun, serait de tresser des lauriers à quelqu'un qui ne fait qu'assumer sa compétence,.

Jean-Paul Vermot remarque à propos du FJT que le Conseil départemental verse une subvention de 76 648 € sur une compétence non obligatoire. Faudra-t-il signaler à chaque fois quand c'est bien, quand ce n'est pas bien ? Cela va devenir ridicule.

Jean-Michel Parcheminal souligne qu'à la rentrée 2015, il y avait 228 collégiens, 252 cette année. La fermeture du collège de Commana à la rentrée 2017 – que l'on peut regretter - donne à Plouénour-Menez des perspectives d'augmentation au-delà de 300 élèves à la rentrée 2020, ce qui aura un impact sur les transports et le développement économique. Il faudra réfléchir aussi au transport des collégiens qui viendront de l'autre côté de la montagne. Par ailleurs, les offres ayant été ouvertes récemment, le coût de l'aménagement sera probablement inférieur à celui qui est annoncé. Jean-Michel Parcheminal, heureux d'avoir pu bénéficier dans sa mandature de la construction d'un collège, remercie tous les partenaires et estime que c'est une chance incroyable. Une déconstruction devrait achever les travaux vers 2018.

Pour Jean-Luc Fichet, Morlaix Communauté peut se féliciter d'une telle délibération qui contribue à l'aménagement et à la réalisation d'un collège neuf à Plounéour-Menez. Ses politiques, conjointes à celles du Département, participent vraiment au développement des communes rurales. C'est un acte extrêmement fort en direction d'une commune, et c'est le résultat d'un travail mené par le maire de Plounéour-Menez, les maires et l'ensemble des élus de ce secteur, qui ont su coordonner leur action.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D16-187**

**Objet : Rapport d'activités 2015 Sotraval-SPL - Rapport de gestion 2015 Sotraval-SEML - Rapport d'activités 2015 du Symeed29**

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

## 1- Sotraval

La structure communément appelée Sotraval est composée de deux sociétés : une SPL (Société publique locale) et une SEML (Société d'économie mixte locale), administrées par un GIP (Groupement d'intérêt public).

La Sotraval-SPL est une société publique issue de la scission de la SAEML Sotraval. Elle est détenue à 100 % par un groupement de collectivités territoriales du Nord Finistère, dont fait partie Morlaix Communauté qui détient 1 157 actions sur 14 721 soit 7,86 %.

La Sotraval-SPL a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, et dans le cadre de contrats de quasi-régie, la réalisation de prestations liées au service public de traitement et de valorisation des déchets, la conception, la construction, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ce service.

Ainsi, elle est liée à chacun de ses actionnaires par :

- un contrat de quasi-régie portant sur le traitement des OMR, ce qui représente 1,7 million d'euros et 17 000 tonnes par an pour Morlaix Communauté ;
- un contrat de quasi-régie portant sur le traitement de la collecte sélective, ce qui représente 600 000 € et 3 400 tonnes par an.

Les actionnaires sont ainsi des clients de la Sotraval-SPL.

La Sotraval-SPL, avec un effectif de 23 personnes, a réalisé en 2015, un chiffre d'affaires hors taxes de 18,8 millions d'euros.

La Sotraval-SEML est également issue de la scission de la SAEML Sotraval. Son but est le traitement des déchets des entreprises. Son chiffre d'affaires est de 2,2 millions d'euros en 2014, et de 2,08 millions d'euros en 2015 avec un bénéfice de 202 000 € en 2014 et de 575 000 € en 2015.

## 2- Symeed29

Le Symeed29 (Syndicat mixte d'études pour la gestion durable des déchets du Finistère) regroupe le Département du Finistère, les syndicats mixtes, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et les communes exerçant des compétences en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le syndicat a pour objet d'animer, de coordonner et d'accompagner les actions départementales et locales concourant à l'atteinte et au respect des objectifs des plans en matière de prévention et de coopération territoriale. Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie départementale définie par le Département avec les acteurs locaux compétents, au travers du plan DND (plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux) et du plan BTP (plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics BTP).

Dans cet objectif, il a pour missions :

- d'accompagner les adhérents du syndicat dans leurs réflexions en matière de politiques de prévention et dans la réalisation d'études et de projets d'équipements de collecte ou de traitement de déchets ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre la communication à l'échelle départementale, notamment en ce qui concerne l'information et la sensibilisation du public à la gestion et à la prévention des déchets ;
- de rechercher et d'étudier la faisabilité des équipements de gestion des déchets non dangereux, dont les centres de stockage de déchets et tout autre équipement de traitement ou de valorisation ;
- d'étudier les modalités juridiques, techniques et financières de faisabilité de ces équipements ;
- d'assister ses membres, à leur demande, dans la conduite ou le suivi des études et des opérations relatives à la réalisation de ces équipements ;

- d'engager toute démarche en vue de la protection ou de l'immobilisation, par le syndicat ou par ses membres, d'emprises foncières permettant de préserver la faisabilité d'équipements de collecte ou de traitement de déchets ;
- d'être un lieu d'échange et de concertation en matière d'organisation de prévention et de gestion durable des déchets ;
- d'assurer, à la demande et pour le compte de ses adhérents, des missions de conseil ou d'assistance technique et administrative ainsi que des prestations d'études, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Suite à l'adoption de la loi NOTRe engendrant des modifications dans la répartition des compétences, (la Région prend la compétence de planification des documents liés aux déchets (volet déchets du SRADDT)), une réflexion est engagée sur l'avenir du Symeed29 qui devrait connaître un certain nombre d'évolutions.

#### **Exposé des motifs**

Morlaix Communauté a confié à Sotraval le traitement de ses déchets : ordures ménagères, emballages ménagers recyclables.

Conformément aux dispositions contractuelles, un compte-rendu technique a été établi pour la Sotraval-SPL et la Sotraval-SEML au titre de l'année 2015.

Morlaix Communauté, en tant qu'adhérent au Symeed29, bénéficie de son soutien sur de nombreux dossiers.

Conformément aux dispositions contractuelles, le Symeed29 communique à ses adhérents un rapport d'activités de l'exercice écoulé.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 31 mai 2016,*

*Guy Pennec précise que la SPL et la SEML sont liées à Brest Métropole par un bail emphytéotique qui leur permet d'être sur le site du Spernot. Ces deux co-titulaires exploitent l'UVED (Unité de valorisation énergétique des déchets), le centre de tri du Spernot, la plateforme biomasse, le pesage centralisé, des locaux, le champ photovoltaïque des Capucins quand il sera terminé, avec une extension de chaufferie sur le réseau de chaleur. La SEML est actionnaire majoritaire sur l'exploitation du réseau de chaleur, sous-traitée à la société ECB (Eco Chaleur de Brest), contrôlée à 89% par Dalkia dans le Nord-Finistère. La Sotraval est une entité particulière dans le Nord-Finistère. Le Sud-Finistère cherche à mettre en place une même unité. Sans cet outil, les collectivités seraient bien dans la peine pour traiter leurs déchets. Des visites du site seront organisées pour les élus de la commission Environnement.*

*Quant au Symeed, le Finistère est le seul département breton à bénéficier d'une telle structure, modifiée par l'effet de la loi NOTRe. Le comité syndical a affirmé son souhait de conserver le Symeed et élargir ses compétences aux voisins. Une rencontre avec la Région a eu lieu, pour convenir des futures actions.*

**Le Conseil de Communauté a pris acte de ces rapports.**

#### **Délibération D16-188**

**Objet : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

**Étaient présents :** **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult

**Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Conformément à l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du SPANC, annexé à la présente délibération, est présenté aux membres de l'assemblée. Il sera transmis à l'ensemble des Maires des communes membres afin de le présenter à leur conseil municipal.

*Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 28 avril 2016,  
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du SPANC du 23 mai 2016,*

*Guy Penneec souligne la très bonne organisation du SPANC.*

**Le Conseil de Communauté a pris acte de ce rapport.**

---

#### **Délibération D16-189**

**Objet** : **Renouvellement de l'aide financière à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

Rapporteur : Guy Penneec

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 39

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 51

**Secrétaire de séance** : **Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Les contrôles effectués par le SPANC sur les installations d'assainissement non collectif du territoire de Morlaix Communauté mettent en évidence des dispositifs nécessitant des travaux importants et coûteux de mise en conformité.

Par délibérations D09-241 du 14 décembre 2009 et D14-154 du 6 octobre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé la mise en œuvre d'une aide communautaire à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Cette opération a été déclarée d'intérêt

communautaire au titre de la compétence « Équilibre social de l'habitat et politique de la ville sur le territoire communautaire ».

Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, 170 dossiers ont bénéficié de ce dispositif pour un total de 146 048 €.

Le dispositif prend fin le 31 décembre 2016. Il est proposé de le reconduire jusqu'au 31 décembre 2018 en conservant les mêmes critères d'attribution, à savoir :

- les travaux doivent être destinés à une réhabilitation complète, aux normes en vigueur, d'une installation d'assainissement non collectif pour une maison d'habitation ;
- les bénéficiaires sont :
  - les propriétaires, sous conditions de ressources, occupant le logement concerné à titre de résidence principale,
  - les propriétaires bailleurs, sans conditions de ressources, louant le logement concerné dans le cadre d'un loyer conventionné social ;
- définition des plafonds de ressources :
  - les plafonds de ressources applicables aux propriétaires occupants sont les plafonds de ressources prévus à l'article R 321-12 du Code de la construction et de l'habitation, applicables dans des situations particulières aux logements subventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat, fixés à l'annexe 2 de l'arrêté du 24 mai 2013,
  - ces plafonds de ressources annuelles sont révisés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac ;
- le montant des ressources à prendre en compte :
  - pour apprécier la situation de chaque ménage requérant, au regard des plafonds de ressources précités, le montant des ressources à prendre en considération au cours d'une année donnée est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque personne composant le ménage au sens du 1<sup>o</sup> du IV de l'article 1417 du Code général des impôts, au titre de l'avant-dernière année (n-2) précédant celle de la demande de subvention,
  - toutefois, lorsqu'il est disponible, l'avis d'impôt sur le revenu délivré au titre de la dernière année précédant celle de la demande de subvention peut être pris en compte notamment en cas de baisse de revenus du demandeur ;
- dispositions générales :
  - l'aide attribuée dans ces conditions par Morlaix Communauté n'est pas cumulable avec les aides de l'Agence de l'Eau et du Département versées dans le cadre des opérations groupées de réhabilitation des dispositifs d'assainissement,
  - les travaux ne devront pas commencer avant l'accord de subvention.

Le montant de la subvention représente :

- 10 % du montant TTC des travaux, incluant le coût de l'étude de sol, jusqu'à 5 000 € de travaux,
- de 20 % de la dépense TTC entre 5 000 € et 10 000 € de travaux.

Le montant total de l'aide est plafonné à 1 500 €.

L'enveloppe financière à allouer est estimée à 42 500 € sur 2 ans, soit 35 000 € de travaux auxquels s'ajoutent 7 000 € de frais de gestion.

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du SPANC du 23 mai 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le renouvellement de l'aide financière à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2018 dans les conditions présentées.**

*Guy Pennec précise que les aides de l'Agence de l'Eau ont évolué, passant de 50 à 60 % dans un plafond de 5 000 € (contre 4 500 € auparavant).*

*Ces aides n'étant pas cumulables avec celles de Morlaix Communauté, il faut donc regarder ce qui est le plus favorable lorsque l'on monte un dossier, ajoute Jean-Luc Fichet.*

*François Giroto remarque que les mauvais élèves bénéficient d'avantages, car au départ, lorsqu'il fallait mettre l'installation aux normes, il n'y avait pas de subventions, et plus ça va, plus les subventions augmentent - tant mieux, car le parc sera sain dans peu de temps - mais c'est souvent le cas.*

*C'est une longue histoire que celle du financement des installations d'assainissement non collectifs, répond Jean-Luc Fichet. Elles étaient au départ subventionnées par le FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau), lequel était abondé par les courses hippiques, à savoir les excédents du PMU, aide supprimée quand l'assainissement a été réalisé à peu près partout. On constate maintenant qu'il y a de nouveaux travaux à faire, surtout en matière de SPANC, et aussi de nouvelles orientations. Avant, on était tout collectif.*

Aujourd'hui, on considère le non collectif comme une des solutions à tenir.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

---

### Délibération D16-190

**Objet : Retrait de la délégation du droit de préemption urbain sur les parcelles AC 158, 169, 174 et 176 – Commune de Plougonven**

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

### Projet de la commune

Dans un souci d'adaptation de son offre résidentielle au phénomène de vieillissement de sa population et au renouvellement urbain de son centre bourg, la commune de Plougonven souhaite développer un ensemble résidentiel adapté aux personnes âgées en lieu et place de l'ancien établissement scolaire du bourg (parcelles AC 158, 169, 174 et 176). À proximité immédiate des services et des commerces, il s'agit du plus important ensemble foncier immobilier du centre bourg de Plougonven (plus de 6 000 m<sup>2</sup>).

L'Établissement Public Foncier de Bretagne a manifesté son intérêt pour intervenir en acquisition conformément aux axes de sa politique de renouvellement urbain dans le cadre de sa convention-cadre avec Morlaix Communauté.

Il convient donc que la délégation du droit de préemption urbain par le Conseil de Communauté à la commune de Plougonven, soit annulée pour les parcelles concernées et accordée à l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour lui permettre d'exercer ce droit de préemption.

### Procédures

Par délibération du 21 décembre 2015, le Conseil de Communauté a délégué son droit de préemption urbain à la commune de Plougonven au sein des zones U et AU du plan local d'urbanisme en vigueur, dans le cadre de la mise en œuvre des compétences communales.

L'article R 213-1 du Code de l'urbanisme précise que « *la délégation du droit de préemption prévue par l'article L 213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption. (...) Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes* ».

Si l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme autorise la communauté à déléguer son droit de préemption, ces dispositions ne permettent pas en revanche au bénéficiaire de cette délégation de déléguer à son tour l'exercice du droit de préemption. Ceci reviendrait à instaurer une subdélégation qui n'est pas permise par les textes.

Au regard des éléments précédemment cités, il est proposé, dans un premier temps, que Morlaix Communauté retire la délégation du droit de préemption urbain à la commune de Plougonven sur les parcelles AC 158 ,169, 174 et 176.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5215-20-1,*

*Vu le Code de l'urbanisme, et notamment concernant le droit de préemption urbain, les articles L 213-3 et R 213-1,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,*

*Vu la délibération D15-248 du 21 décembre 2015 déléguant le droit de préemption urbain à la commune de Plougonven au sein des zones U et AU du PLU en vigueur,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 30 août 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté de retirer la délégation du droit de préemption à la commune de Plougonven sur les parcelles AC 158 ,169, 174 et 176.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D16-191**

**Objet** : **Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Henvic**

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Par délibération du 28 janvier 2005, le conseil municipal de la commune de Henvic a approuvé son plan local d'urbanisme.

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2015, la communauté d'agglomération est seule compétente en matière de PLU et documents en tenant lieu.

Afin de corriger une erreur matérielle commise lors de l'élaboration du PLU en 2005, le Président de Morlaix Communauté a prescrit la modification simplifiée du PLU de Henvic par l'arrêté A16-072 du 17 mars 2016. Il s'agissait de classer la parcelle B0898 en zone 1AUi et cela au regard de la nature urbanisée de cet espace en lien avec la zone d'activité attenante.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées le 12 mai 2016.

Par délibération D16-081 du 21 mars 2016, le Conseil de Communauté a fixé les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées, sera mis à disposition en mairie de Henvic durant au moins un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- un avis informant de la procédure et de la période de mise à disposition sera inséré dans la presse locale (deux journaux) au moins huit jours avant le premier jour de mise à disposition,
- le dossier sera mis à disposition aux mêmes dates sur le site internet de Morlaix Communauté.

#### **Bilan des avis des PPA (personnes publiques associées)**

Les PPA n'ont pas formulé de remarque ou ont rendu un avis favorable tacite.

#### **Bilan de la mise à disposition du public**

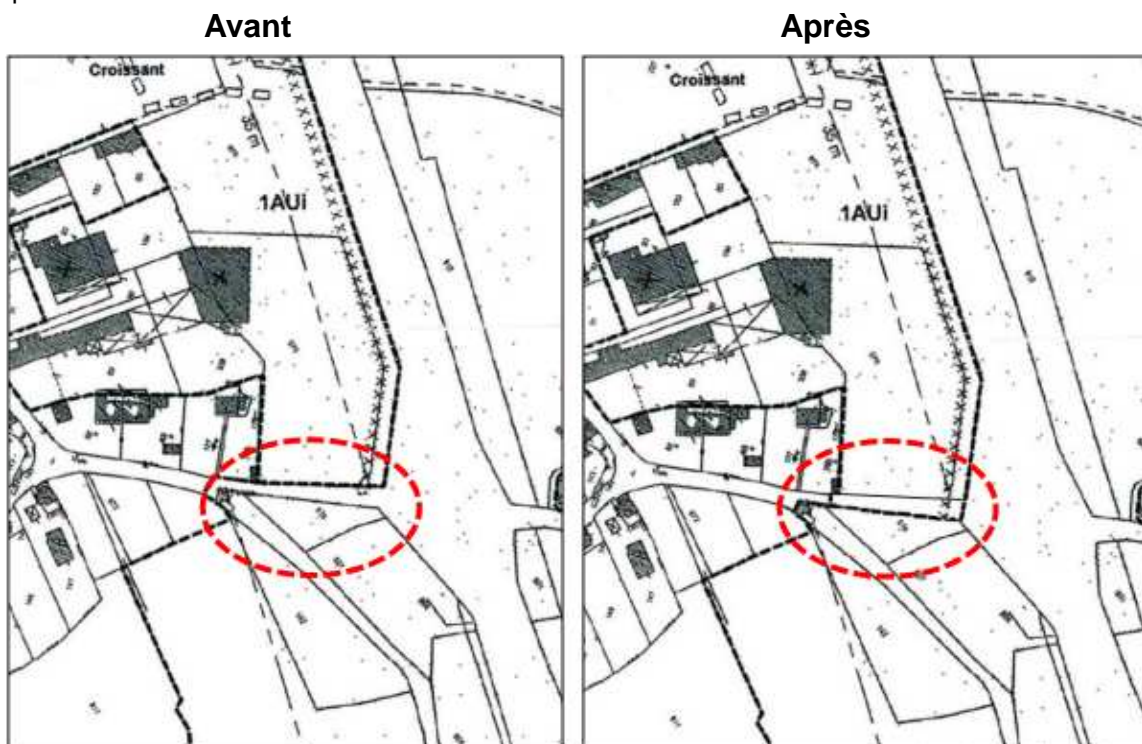
Conformément aux modalités définies par le Conseil de Communauté, le dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public sur le site internet de la communauté ainsi qu'en mairie de Henvic, du 21 juin au 21 juillet 2016.

Cette mise à disposition a été communiquée au public par avis inséré dans la presse le 11 juin 2016.

Aucune remarque ou observation n'a été enregistrée lors de la mise à disposition du public.

#### **Approbation de la modification simplifiée**

La modification simplifiée du PLU prévoit le déplacement de la limite sud de la zone 1AU<sub>i</sub> à vocation industrielle, artisanale ou commerciale afin d'agrandir celle-ci au détriment de la zone A correspondant à la zone agricole. La zone 1AU<sub>i</sub> gagne donc 420 m<sup>2</sup> tandis que la zone A perd autant.



Extrait du document graphique avant et après modification simplifiée

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5117-1 et suivants,  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 151-1 et suivants et R 151-1 et suivants,*

*Vu l'approbation du PLU par le conseil municipal de Henvic le 28 janvier 2005,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,*



*Vu l'arrêté A16-072 du 17 mars 2016, par lequel le Président a prescrit la procédure de modification simplifiée,*

*Vu la délibération D16-081 du 21 mars 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a fixé les modalités de mise à disposition du public,*

*Vu les avis des personnes publiques associées et les observations du public portées au registre,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 30 août 2016,*

*Considérant que La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et à l'hôtel de communauté puis l'insertion dans la presse d'un avis d'information.*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver :**

- **le bilan de la concertation tel qu'exposé,**
- **la modification simplifiée du PLU de la commune de Henvic telle que présentée.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D16-192**

**Objet** : Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Plouezoc'h

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Par délibération du 17 juillet 2013, le conseil municipal de la commune de Plouezoc'h a approuvé son plan local d'urbanisme.

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2015, la communauté d'agglomération est seule compétente en matière de PLU et documents en tenant lieu.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement intégrant des objectifs de gestion économe du foncier, de performance énergétique et de qualité de vie, le Président de Morlaix Communauté a prescrit la modification simplifiée du PLU de Plouezoc'h par l'arrêté A16-073 du 17 mars 2016. Il s'agissait de faire évoluer les articles 6, 7 et 8 du règlement de la zone 1AUc.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées le 12 mai 2016.

Par délibération D16-080 du 21 mars 2016, le Conseil de Communauté a fixé les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées, sera mis à disposition en mairie de Plouezoc'h durant au moins un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- un avis informant de la procédure et de la période de mise à disposition sera inséré dans la presse locale (deux journaux) au moins huit jours avant le premier jour de mise à disposition,
- le dossier sera mis à disposition aux mêmes dates sur le site internet de Morlaix Communauté.

#### **Bilan de l'avis des PPA (personnes publiques associées)**

Le Préfet du Finistère, par courrier du 6 juin 2016, demande l'ajout d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) en lien avec le projet d'aménagement concerné par la modification, comme l'impose la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010. Il précise qu'une étude avait été réalisée à l'initiative de la commune en 2015 présentant un schéma global et cohérent d'aménagement du bourg.

Suite à cet avis, la modification simplifiée du PLU soumise à approbation du Conseil de Communauté intègre une OAP reprenant l'étude pré-citée.

Le Conseil départemental par courrier du 14 juin 2016 demande d'être vigilant dans les secteurs zonés en assainissement non collectif, de maintenir des surfaces suffisantes pour traiter et infiltrer les eaux usées.

Les autres PPA n'ont pas formulé de remarque ou ont rendu un avis favorable tacite.

#### **Bilan de la mise à disposition du public**

Conformément aux modalités définies par le Conseil de Communauté, le dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public sur le site internet de la communauté ainsi qu'en mairie de Plouezoc'h, du 21 juin au 21 juillet 2016.

Cette mise à disposition a été communiquée au public par avis inséré dans la presse le 11 juin 2016.

Aucune remarque ou observation n'a été enregistrée lors de la mise à disposition du public.

#### **Approbation de la modification simplifiée**

La modification simplifiée vise à identifier par un indice « 1 » les trois secteurs 1AUc situés au nord-est du bourg de Plouezoc'h qui ont fait l'objet d'une étude préalable. Ces trois secteurs sont donc renommés « 1AUc1 ».

Un secteur 1AUc1 est créé au titre III du règlement écrit du PLU de Plouezoc'h. Seuls les articles 6, 7 et 8 relatifs à ce secteur 1AUc1 divergent du règlement des autres zones 1AUc.

Une OAP en lien avec le projet d'aménagement concerné par la modification a été créée et sera intégrée au PLU de Plouezoc'h.

#### **L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) intégrée**

Une carte présentant les principes d'aménagement est jointe au dossier des annexes.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5117-1 et suivants ;*

*Vu le Code de l'urbanisme, et, notamment ses articles L 151-1 et suivants et R 151-1 et suivants,*

*Vu l'approbation du PLU par le conseil municipal de Plouezoc'h le 17 juillet 2013*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,*

*Vu l'arrêté A16-073 du 17 mars 2016, par lequel le Président a prescrit la procédure de modification simplifiée,*

*Vu la délibération D16-080 du 21 mars 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a fixé les modalités de mise à disposition du public,*

*Vu les avis des personnes publiques associées et les observations du public portées au registre,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 30 août 2016,*

*Considérant que La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et à l'hôtel de communauté puis l'insertion dans la presse d'un avis d'information.*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver :**

- le bilan de la concertation tel qu'exposé
- la modification simplifiée du PLU de la commune de Plouezoc'h telle que présentée et incluant une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur 1AUC1.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D16-193

**Objet : Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Plourin-lès-Morlaix**

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Par délibération du 13 novembre 2013, le conseil municipal de la commune de Plourin-lès-Morlaix a approuvé son plan local d'urbanisme.

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2015, la communauté d'agglomération est seule compétente en matière de PLU et documents en tenant lieu.

Afin de faire évoluer le règlement écrit et les orientations d'aménagement du PLU portant sur la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Saint-Fiacre dans le but d'adapter le type d'activités pouvant s'installer au sein de ce projet d'aménagement, le Président de Morlaix Communauté a prescrit la modification simplifiée du PLU de Plourin-lès-Morlaix par l'arrêté A16-055 du 16 février 2016.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées le 12 mai 2016.

Par délibération D16-031 du 29 février 2016, le Conseil de Communauté a fixé les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées, sera mis à disposition en mairie de Plourin-lès-Morlaix durant au moins un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- un avis informant de la procédure et de la période de mise à disposition sera inséré dans la presse locale (deux journaux) au moins huit jours avant le premier jour de mise à disposition,
- le dossier sera mis à disposition aux mêmes dates sur le site internet de Morlaix Communauté.

### **Bilan des avis des PPA (personnes publiques associées)**

Dans son courrier du 10 juin 2016, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix attire l'attention sur le nécessaire développement équilibré de l'activité commerciale sur l'agglomération morlaisienne et indique qu'il serait souhaitable d'envisager, sur cette zone, un

développement d'activités qui, en raison de leurs caractéristiques, ne peuvent être accueillis dans les espaces de centre-ville.

La ville de Morlaix dans son courrier du 8 juin 2016, émet un avis défavorable dans le sens où le développement de ce site apparaît très concurrentiel par rapport au centre-ville de Morlaix.

Morlaix Communauté précise que les projets de création d'activités commerciales qui accompagnent cette évolution du PLU sont d'une superficie inadaptée aux offres immobilières du centre-ville de Morlaix (supérieure à 400 m<sup>2</sup>). Les nouvelles capacités d'implantation commerciale ne rentrent donc pas en concurrence avec le cœur de ville.

Les autres personnes publiques associées (PPA) n'ont pas formulé de remarque ou ont rendu un avis favorable tacite.

#### **Bilan de la mise à disposition du public**

Conformément aux modalités définies par le conseil de communauté, le dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public sur le site internet de la communauté ainsi qu'en mairie de Plourin-lès-Morlaix, du 21 juin au 21 juillet 2016.

Cette mise à disposition a été communiquée au public par avis inséré dans la presse le 11 juin 2016.

Aucune remarque ou observation n'a été enregistrée lors de la mise à disposition du public.

#### **Approbation de la modification simplifiée**

La modification simplifiée nécessite un ajustement du règlement écrit et des orientations d'aménagement et de programmation du PLU de Plourin-lès-Morlaix relatives à la zone 1AUle de Saint-Fiacre.

#### **Article 1AUle2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES**

**A - Sont admis, sous réserve de leur compatibilité avec la vocation principale de la zone et le tissu urbain environnant ou que le cahier des charges le prévoit :**

- 1) Les constructions liées aux activités sportives de loisirs.
- 2) Les constructions à usage commercial liées aux activités sportives de loisirs.
- 3) Les constructions à usage de bureaux et services, d'hôtellerie et de stationnement de véhicules, et d'équipement collectif.
- 4) les équipements et services (garderie, restaurant...) liés aux usagers et exploitants de la zone.
- 5) Les installations et travaux divers mentionnés aux articles R.421-19 j) et R.421-23 e) et f) du Code de l'Urbanisme.
- 6) Les constructions à usage d'habitation destinées aux personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la direction, la surveillance ou le gardiennage admis dans la zone. Ces constructions devront être intégrées au volume des bâtiments à usage d'activités.



*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5117-1 et suivants,*

*Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 151-1 et suivants, et R 151-1 et suivants,*

*Vu l'approbation du PLU par le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix le 13 novembre 2013,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,*

*Vu l'arrêté A16-055 du 16 février 2016, par lequel le Président a prescrit la procédure de modification simplifiée,*

*Vu la délibération D16-031 du 29 février 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a fixé les modalités de mise à disposition du public,*

*Vu les avis des personnes publiques associées et les observations du public portées au registre,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 30 août 2016,*

*Considérant que La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et à l'hôtel de communauté puis l'insertion dans la presse d'un avis d'information.*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver :**

- **le bilan de la concertation tel qu'exposé,**
- **la modification simplifiée du PLU de Plourin-lès-Morlaix telle que présentée.**

*Agnès Le Brun note bien que l'ambition est de proposer des surfaces commerciales supérieures en mètres carrés à celles qu'est susceptible de proposer le centre-ville, il n'en reste pas moins qu'on ne peut d'une part, dire qu'il faut revitaliser le centre-ville et densifier son tissu commercial, et d'autre part, de faire exactement l'inverse. On peut ne pas refuser tout développement commercial, notamment ceux qui visent à rééquilibrer les deux flancs de la ville, mais on est là sur une redéfinition de la destination : une chose a été essayée, qui ne marche pas, on essaye autre chose, peut-être que ça marchera. Il est urgent d'arrêter de se payer de mots et d'être beaucoup plus proactif, de façon concertée pour éviter que ça donne en plus une vision confuse. On ne sait rien de l'avenir de ces projets-là. Il faudrait se recentrer sur l'essentiel. Ce n'est ni contre la ville de Plourin-lès-Morlaix, ni contre ce quartier. C'est juste une vision générale, un investissement général. Sur le centre-ville de Morlaix, des investisseurs se réapproprient actuellement les espaces. Morlaix Communauté a accepté le financement d'ascenseurs à hauteur de 50 % pour faciliter l'accès aux personnes handicapées mais il faut habiter. Si on y fait des bureaux pour exercer une profession – alors que si on y exerce une profession, évidemment on fait ses courses au centre-ville – ce n'est plus éligible. On voit bien que la feuille de route du développement commercial de l'ensemble de la zone urbaine et de sa périphérie est encore perfectible.*

*Claude Poder constate que se créent sur Saint-Martin-des-Champs ou Plourin-lès-Morlaix des petits satellites de zones artisanales, de commerçants, des boulangeries, des boucheries. Il n'y a pas eu de réflexion globale. Chaque commune envoie des touches un peu partout. Que vont devenir les boulangeries et boucheries du centre-ville ? C'est une question plus générale que le petit pôle Saint-Fiacre de Plourin-lès-Morlaix.*

*François Hamon dit n'avoir aucun pouvoir pour choisir l'implantation de tel ou tel commerce dans telle ou telle zone d'activités, le secteur étant concurrentiel.*

*Plourin-lès-Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Morlaix : il faut en effet trouver des complémentarités, conclut Jean-Luc Fichet, qui aura des propositions à faire à ce sujet.*

**Décision du Conseil :** adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (9 contre).

---

#### **Délibération D16-194**

**Objet :** SAGE Léon-Trégor - Formalisation de l'avis

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 39**

**Nombre de pouvoirs : 11**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 51**

**Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Par courrier du 31 mai 2016, le Président de la CLE (Commission locale de l'eau), chargée de son élaboration, a sollicité l'avis de Morlaix communauté sur le projet de SAGE Léon Trégor.

➤ **Présentation du territoire et des modalités d'élaboration du SAGE**

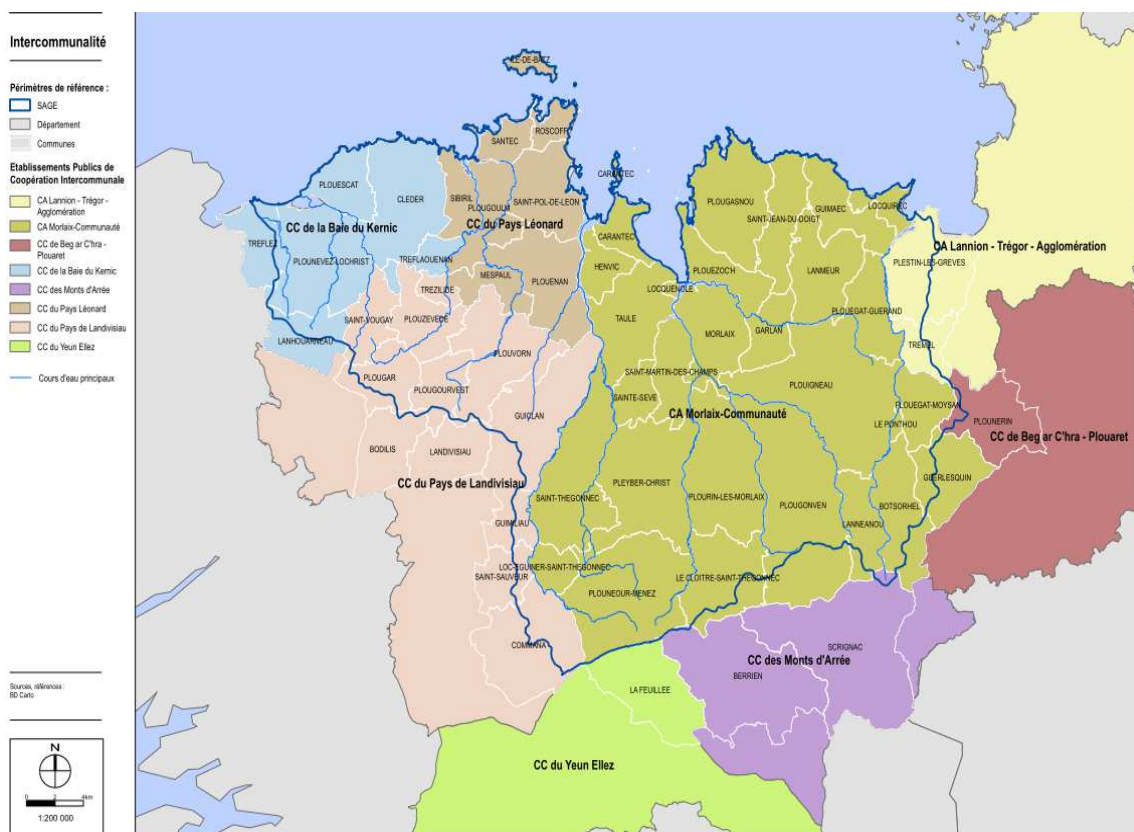
La structure porteuse du SAGE est le Syndicat mixte du Haut Léon. Le périmètre du SAGE Léon Trégor a été fixé par arrêté préfectoral le 18 septembre 2007.

Il se caractérise comme suit :

- x 1 100 km<sup>2</sup> pour environ 110 000 habitants, 5 EPCI,
- x 38 communes incluses en totalité et 12 partiellement pour le département du Finistère,
- x 2 communes incluses partiellement pour le département des Côtes d'Armor.

➤ **L'ensemble des communes de Morlaix Communauté est concerné**

La CLE chargée de l'élaboration du SAGE, de la gestion des éventuels conflits, du suivi de la mise en œuvre du SAGE et de sa révision est composée de 44 membres.



➤ **Présentation des documents soumis à l'avis à Morlaix Communauté**

La demande d'avis porte sur le projet de SAGE qui se compose de trois documents :

- le PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable),
- le règlement,
- l'évaluation environnementale du SAGE.

Ces deux derniers documents sont consultables sur : [www.syndicat-haut-leon.fr](http://www.syndicat-haut-leon.fr).

Les intitulés des objectifs à l'issue de la stratégie du SAGE et assurant la structuration de l'ensemble des documents du SAGE sont les suivants :

- améliorer la qualité de l'eau,

- préserver le littoral,
- améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels,
- sécuriser la ressource en eau potable,
- lutter contre les inondations,
- lutter contre les submersions marines et l'érosion côtière.

➤ **Informations complémentaires pour l'élaboration de l'avis**

Les documents soumis pour avis ont été approuvés par la CLE du 19 mai 2016. Certaines prescriptions et recommandations du projet de SAGE rejoignent les orientations définies par Morlaix Communauté dans son SCoT (maîtriser les risques et les nuisances liés à la gestion des eaux, organiser et prévenir les risques d'inondation et la gestion de l'écoulement des eaux, préserver les eaux superficielles).

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 14 juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'émettre un avis sur le projet de SAGE Léon-Trégor.**

Décision du Conseil : avis favorable à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### **Délibération D16-195**

**Objet** : Convention de partenariat avec la CCI de Morlaix

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 38

**Nombre de pouvoirs** : 12

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 51

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougouven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Morlaix communauté et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix participent, dans leurs domaines de compétences respectifs, au développement économique du territoire. Ces deux structures ont une longue expérience de travail partenarial qui s'est illustrée par différentes initiatives ces dernières années : collaboration sur la première charte commerciale, actions au profit des commerces de proximité, édition 2012 du forum de l'innovation, édition 2015 du forum de la création – reprise d'entreprises...

Par ailleurs elles mobilisent leurs compétences et leurs moyens pour la gestion d'équipements confortant l'attractivité du territoire (port, aéroport, CRT, château du Taureau...) et collaborent

au quotidien sur des dossiers à enjeux , en particulier en direction des entreprises.

Aujourd'hui, plusieurs éléments militent pour donner une nouvelle dimension à ce partenariat (réforme territoriale et impacts de la loi NOTRe, réforme des chambres consulaires, contexte économique local...). Forts de cette conviction, les présidents des deux structures ont pris l'initiative de se réunir, en présence de leurs vice-présidents pour d'une part faire le point sur leurs domaines d'intervention propres et d'autre part esquisser les contours d'une collaboration renforcée. Cela préfigure l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie et d'une gouvernance partagée de développement économique.

Ainsi, le séminaire qui s'est tenu le 28 avril 2016 a permis de formaliser la trame d'un partenariat qui exprime une méthode partagée et des axes de travail pour le moyen terme avec un objectif essentiel : être encore plus efficace au service du territoire et de l'ensemble des acteurs économiques.

La méthode c'est avant tout plus de synergie, plus d'échanges, plus de complémentarité, et une définition claire des champs d'intervention et de compétences respectifs.

Les axes de travail portent essentiellement sur l'entreprise et son environnement, les filières industrielles, la formation, le commerce et les services, le tourisme, les équipements. Par ailleurs, les questions liées à la coordination et à l'animation économique font l'objet d'une attention particulière.

Cette convention cadre acte une étape importante dans les relations établies entre les deux structures. Elle fera l'objet d'une évaluation régulière dans le souci de répondre au mieux aux réalités économiques du territoire et elle sera naturellement complétée, en tant que besoin, par des accords opérationnels pour la mise en œuvre des projets et actions communs.

*Vu le projet de Territoire de Morlaix Communauté « Trajectoire 2025 », priorité 7, adopté le 29 février 2016,*

*Vu l'avis de la commission Développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2016,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté:**

- **d'approuver le principe de partenariat la CCI Morlaix et Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante.**

*Thierry Piriou souligne que Morlaix Communauté est précurseur dans cette démarche que la CCI imagine développer avec d'autres EPCI et collectivités. C'est une façon de formaliser des travaux déjà en commun avec la CCI. C'est une étape importante pour le développement économique du territoire.*

*Ismaël Dupont est d'accord sur l'ambition de créer de la synergie pour le développement économique du territoire, mais estime que la convention présente des manques, voire des formulations inquiétantes ; par exemple, le manque de toute conditionnalité sociale au soutien technique ou financier de Morlaix Communauté : conditions de travail, réduction de la précarité dans les entreprises, création d'emplois pérennes ; référence à la création et au maintien d'emplois. Ainsi, dans l'article 2 relatif à l' « entrepreneuriat, création reprise, installation et accompagnement des entreprises », on peut lire « mettre en place un suivi partagé des entreprises en création, reprise, développement, dans le respect des règles de confidentialité et sous réserve d'un accord des entreprises concernées, notamment lorsqu'il y a un soutien technique ou financier de la communauté ». En lisant ce paragraphe, Ismaël Dupont ne peut s'empêcher de penser aux derniers événements survenus à Tilly-Sabco, et à la réponse qui lui avait été faite lorsqu'il avait posé une question orale sur l'avenir de cette entreprise : en gros, « faites confiance, on s'occupe de tout, les patrons en charge des dossiers sont les mieux placés pour conserver les emplois ». Aujourd'hui, les doutes sur le sérieux des repreneurs ont été pleinement confirmés. Ismaël Dupont croit que la convention avec la CCI devrait aussi inclure des aspects de pouvoirs d'information des salariés et de pouvoirs de contrôle des salariés sur les projets de reprise des entreprises, parce que c'est souvent ça qui fait défaut ; les salariés sont souvent les dindons de la farce qui découvrent au dernier moment à quel sauce ils vont être mangés. Deuxième remarque, annexe 2, détail des axes opérationnels de la CCI Morlaix, on peut lire dans le chapitre « aménagement territorial » : « faire du lobbying au niveau local, régional ou national sur les dossiers structurants de l'aménagement comme le Très Haut Débit, l'énergie, en étant attentif à une répartition homogène des projets sur l'ensemble du territoire breton ». Ismaël Dupont ne peut s'empêcher de penser là au lobbying des CCI sur la centrale à gaz de Landivisiau et à toute la publicité mensongère faite à cette occasion par rapport au contrat passé avec Direct Énergie et sa rente de vingt millions d'euros par an.*

*Jean-Luc Fichet insiste sur le fait qu'il s'agit d'une première. Morlaix Communauté et la CCI*



vont collaborer, mobiliser leurs énergies et leur matière grise afin de rendre le meilleur service possible aux administrés, en particulier les créateurs d'entreprise, les développeurs. C'est un projet ambitieux. Le meilleur moyen de ne pas le faire marcher est de faire une liste à la Prévert où évoquer tous les petits problèmes, où mentionner un point pour ne pas faire un autre. Jean-Luc Fichet est sensible aux propos de Ismaël Dupont, personne dans cette assemblée ne peut y être insensible. La convention est une convention précise dans son contenu, qui ne demande qu'à évoluer, afin d'aller dans du mieux, qui est la création d'emplois.

Sarah Noll est aussi sensible à l'intervention d'Ismaël Dupont. Elle remarque également que sur la coordination économique élargie, l'ADESS se retrouve parmi les autres partenaires, derrière tous les points, alors que pour Sarah Noll, l'ADESS est un partenaire local important, une chambre consulaire de l'ESS. Ensuite, la coordination n'a en aucun cas vocation à devenir un guichet unique. Sarah Noll se demande s'il n'y a pas au contraire besoin d'un guichet unique. Elle vient de faire le parcours de la création d'entreprise, en un an, est passée par pas mal de portes. Un premier guichet peut orienter vers les personnes à aller voir, ce qui n'a rien d'évident, encore moins pour les personnes qui ne sont pas du territoire.

Jean-Luc Fichet remercie Sarah Noll de plaider ainsi complètement en faveur de la convention.

**Décision du Conseil** : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

---

#### **Délibération D16-196**

**Objet** : Détermination de la taxe de séjour pour l'année 2017

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 37

**Nombre de pouvoirs** : 11

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 49

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel Parcheminal

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à François Giroto **Garlan** : Joseph Irrien à Nathalie Bernard **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Annie Piriou **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Jean-Luc Fichet **Plougonven** : Yvon Le Cousse, à Bernadette Auffret **Plouigneau** : Béatrice Picart à Rollande Le Houérou Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Solange Creignou

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Marc Madec

#### **1- Préambule**

Morlaix Communauté a instauré une taxe de séjour communautaire sur son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément aux articles L.2333-26 et suivants du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Morlaix Communauté se charge, également, de recouvrer la taxe de séjour additionnelle de 10 % pour le compte du Conseil Départemental du Finistère. Cette taxe s'ajoute à la taxe de séjour communautaire pour former la taxe de séjour réellement perçue auprès des visiteurs. Elle est ensuite reversée au Département.

L'instauration de la taxe de séjour a pour but de faire supporter aux visiteurs une partie de la

charge touristique. Le produit de cette taxe est affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire.

## **2- Délibération**

Il est proposé au Conseil de Communauté compte tenu de la refonte par différents textes législatifs et réglementaires des dispositions relatives à la taxe de séjour tant concernant les catégories d'hébergeurs, que l'encadrement des tarifs, les modalités d'exonération, les dispositions de contrôle et les modalités de taxation d'office de revoir la délibération D15-199 du 16 novembre 2015, afin d'assurer la conformité de la taxe de séjour communautaire avec la législation et la réglementation en vigueur.

*Vu l'article 67 de la loi de Finances pour 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014,*

*Vu l'article 90 de la loi de Finances pour 2016 n°2015-1785 du 29 décembre 2015,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, principalement les articles L.2333-26 et suivants et les articles R.2333-43 et suivants,*

*Vu le décret 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,*

Conformément à l'article L.2333-29 du CGCT, la taxe de séjour est perçue auprès des visiteurs, qu'ils soient touristes de loisirs ou d'affaires.

La taxe de séjour est perçue, auprès des touristes, par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les autres intermédiaires lorsqu'ils reçoivent le montant des loyers qui leur sont dus. Les hébergeurs ne sont que les collecteurs de la taxe.

La taxe de séjour est perçue au forfait pour les ports de plaisance, le taux d'abattement est de 50 %.

La **période de perception** de la taxe de séjour s'étend du **1er avril au 31 octobre**.

Les tarifs applicables au 1er avril 2017, pour la taxe de séjour communautaire, figurent ci-après.

Catégories d'hébergement	Tarif plancher (taxe communautaire)	Tarif plafond (taxe communautaire)	Taxe Morlaix Communauté	Taxe additionnelle (10%)	Tarif appliqué
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €	4,00 €	<b>2,00 €</b>	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €	3,00 €	<b>1,09 €</b>	0,11 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €	2,30 €	<b>0,91 €</b>	0,09 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €	1,50 €	<b>0,73 €</b>	0,07 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,30 €	0,90 €	<b>0,64€</b>	0,06 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20 €	0,80 €	<b>0.545 €</b>	0,055 €	0,60 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,20 €	0,80 €	<b>0.64 €</b>	0,06 €	0,70 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20 €	0,80 €	<b>0.64 €</b>	0,06 €	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,60 €	<b>0,36 €</b>	0,04 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	<b>0,20 €</b>	0,02 €	0,22 €

Le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour.

L'article L. 2333-30 du CGCT prévoit qu'à compter de la deuxième année d'application de la taxe, les limites tarifaires «*sont revalorisées chaque année comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année*».

Pour les hébergements non classés mais labellisés, une correspondance sera établie entre le niveau de leur label et les étoiles.

Des arrêtés communautaires répartissent, par référence au barème mentionné ci-dessus, les aires, les espaces, les locaux et les autres installations soumis à la taxe de séjour (article L.2333-32 du CGCT).

Conformément à l'article L 2333-31 du CGCT sont exemptés de la taxe de séjour :

- Les personnes âgées de moins de 18 ans,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire communautaire,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées dans leur établissement auprès du service Taxe de séjour de Morlaix Communauté. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

La déclaration papier doit être transmise au service Taxe de séjour, chaque mois, avant le 10 du mois suivant.

La déclaration en ligne doit être effectuée avant le 15 du mois suivant.

Le service Taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail du nombre de nuitées et des sommes collectées. Les logeurs doivent joindre cet état à leur règlement à effectuer à la trésorerie de Morlaix Municipale, le percepteur de Morlaix Communauté, avant le :

- 15 juillet pour les taxes perçues du 1er avril au 30 juin
- 15 novembre pour les taxes perçues du 1er juillet au 31 octobre

La recette de la taxe de séjour sera constatée au budget de chaque exercice à la nature 7362 Taxe de séjour - section Recettes de fonctionnement.

Conformément à l'article L.133-7 du Code du tourisme, Morlaix Communauté reverse l'intégralité du produit de la taxe de séjour communautaire à l'EPIC Maison du Tourisme "Baie de Morlaix - Monts d'Arrée", office de tourisme communautaire, afin de mener des actions en faveur du développement touristique du territoire dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie les deux établissements.

Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- passage à la taxe de séjour au réel pour les meublés de tourisme,
- création d'une période unique de perception,
- application de l'article L. 2333-30 du Code général des collectivités territoriales,
- arrondis des tarifs (à la demande des professionnels),
- équité des tarifs entre les différentes natures et catégories d'hébergement et plus particulièrement pour les catégories sans classement ou en attente de classement par comparaison avec les autres hébergements.

L'article 90 de la dernière loi de Finances a instauré une date limite de délibération pour la fixation des tarifs de la taxe de séjour applicables aux hébergements touristiques. Ce tarif est arrêté par délibération prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pour être applicable l'année suivante.

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'abroger au 31 décembre 2016, la délibération D15-199 du 16 novembre 2015 relative à la taxe de séjour,**
- **d'approuver la grille tarifaire présentée et les modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour ainsi que la taxe additionnelle,**
- **d'appliquer les nouveaux tarifs fixés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération,**
- **de reverser la taxe additionnelle de 10 % au Conseil départemental du Finistère,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de ces décisions.**

*Annie Loneux demande pourquoi n'ont pas été prévus deux tarifs : en saison, hors saison. Ce n'est pas incitatif que ce soit la même taxe.*

*À une période définie doit correspondre un même montant, selon la législation actuelle, répond*

*Yves Moisan, qui espère que le TGV apportera davantage de visiteurs tout au long de l'année. La question avait été évoquée avec les professionnels de passer en période d'année complète. Le fait de passer au réel est apparu pour l'ensemble des hébergeurs comme quelque chose de plus juste.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Question orale présentée au Conseil de Communauté par Ismaël Dupont, conseiller communautaire de Morlaix :**

*Ismaël Dupont remercie le Président d'avoir accepté cette question. Même si Morlaix Communauté n'a pas directement la compétence sur ce sujet, c'est aussi un lieu d'échanges entre les communes, et d'interpellation par les citoyens de leurs élus communautaires.*

**« Comment faire en sorte que des demandeurs d'asile et leur famille ne dorment pas dans la rue sur le territoire de Morlaix Communauté ? »**

Depuis plusieurs mois, des particuliers et des associations travaillent dans des conditions difficiles, avec beaucoup d'investissement personnel et financier, à trouver des solutions d'hébergement provisoires et insuffisantes pour des migrants, réfugiés, dont certains avec des enfants, qui arrivent dans le Pays de Morlaix démunis de tout.

Dans la foulée de l'émoi public considérable suscité par les images atroces du petit Aylan retrouvé noyé sur une plage de Turquie il y a un an, et des appels du gouvernement à la participation des communes pour l'hébergement de réfugiés irakiens et syriens, qui finalement, tardent à obtenir leur visa, ou de réfugiés acceptant de quitter Calais, plusieurs communes ont annoncé publiquement leur intention de mettre des logements à disposition de réfugiés et certaines ont effectivement des hébergements en attente.

La création du CAO de Pleyber-Christ s'est accompagné d'un grand volontarisme des élus et d'un élan de solidarité de beaucoup de citoyens pour accueillir ces réfugiés dans les meilleures conditions.

Cependant, si les demandeurs d'asile qui viennent de la jungle de Calais et sont reçus en CAO sont régulièrement et assez rapidement orientés en CADA ou en UDAH, il n'est pas de même de tous les autres demandeurs d'asile qui sont, eux, avertis par écrit par Coallia ou la Pada (plate-forme des demandeurs d'asile) du Finistère Nord qu'ils ne trouveront aucun logement dans le Finistère. Et effectivement, nombre de demandeurs d'asile dans le Finistère comme ailleurs se retrouvent sans logement, à la rue ou dans des squats indignes alors que les textes de loi prévoient que tout demandeur d'asile a droit à un hébergement dès son inscription en préfecture.

Or, l'accès effectif aux logements normalement destinés par certaines communes de Morlaix Communauté à des demandeurs d'asile pose problème dès que les associations essaient d'y faire accéder des migrants qu'elles accompagnent dans leur demande d'asile. Les communes, du moins pour celles qui se sont engagés dans la mise à disposition de logements pour des réfugiés, préfèrent visiblement bénéficier d'une convention avec l'État et d'un dédommagement de celui-ci dans le cadre d'une sollicitation préfectorale.

Certes, les logements recensés le sont dans le cadre de la relocalisation et sont destinés principalement à des demandeurs d'asile syriens ou irakiens. Cependant les communes et les particuliers restent les seuls maîtres de leurs choix et ils peuvent s'ils le souhaitent proposer ces mêmes hébergements pour d'autres personnes migrantes, et cela sans l'aval de la préfecture. De plus, les collectifs et associations qui ont fait une demande de rencontre avec Morlaix Communauté aimeraient avoir accès à la liste des propositions de logements de communes ou de particuliers qui n'ont pas été retenues comme intéressantes par la préfecture. C'est le sous-préfet lui-même qui lors d'une première rencontre au printemps avait suggéré au collectif d'aide aux migrants et réfugiés du pays de Morlaix de se rapprocher des services de Morlaix Communauté pour recenser les adresses de logements potentiellement disponibles.

De fait, pour certains migrants, les associations se retrouvent à payer plusieurs centaines d'euros de nuits à l'auberge de jeunesse pour que des familles ne se retrouvent pas dans la rue. Les services de l'État n'assurent pas leur responsabilité de mise à l'abri des enfants et des demandeurs d'asile faute de moyens budgétaires et de volonté. Les communes ont peur de se mettre des charges nouvelles sur le dos et estiment n'avoir pas cette compétence.

Comment sortir de cette situation inextricable ?

Même si c'est à l'État de faire en sorte de veiller à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile dans des conditions dignes d'un pays civilisé qui ne laisserait pas à la rue

ou dans des taudis les déshérités cherchant à fuir la misère, la dictature ou la guerre, nous pensons aussi que nos collectivités locales peuvent faire quelque chose pour l'accueil des réfugiés et des migrants et que ce n'est pas à des associations et des particuliers aux maigres moyens de se retrouver constamment en première ligne, sans soutien.

De fait, il serait souhaitable de pouvoir créer un CHP (centre d'hébergement provisoire) décentralisé pour les migrants sur plusieurs communes du pays de Morlaix (un appel d'offre semble avoir été lancé) ou/et un CADA pour offrir une vraie solution d'accueil et d'accompagnement aux migrants en attente de régularisation. Les communes et Morlaix Communauté peuvent se manifester en ce sens auprès de l'État. Cela s'est fait par le passé, cela se fait ailleurs, comme à Avranches, dernièrement, avec très souvent le déploiement d'une très grande solidarité citoyenne.

Ne peut-on pas envisager aussi la mise à disposition réelle et opérationnelle très vite de logements d'urgence d'accueil pour les migrants et réfugiés, particulièrement les familles ?

Ne peut-on pas étudier aussi la mise en place de conventions de mise à disposition à titre gracieux entre propriétaires, collectivités locales, et associations, afin de cadrer la relation aux occupants des logements et de servir de garantie aux propriétaires qui seraient prêts à héberger des migrants ou réfugiés ?

*Jean-Luc Fichet remercie Ismaël Dupont et précise que Morlaix Communauté et ses élus se préoccupent des personnes qui seraient éventuellement sans abri et sont intervenus avec Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et l'État pour financer un certain nombre de nuitées à l'Auberge de jeunesse. Une famille y est ainsi accueillie actuellement, mais cela ne peut se poursuivre. La question, qui est bien posée dans l'exposé est que les collectivités seules ne peuvent pas prendre d'initiatives d'accueil sans avoir un encadrement et une convention avec l'État. Ceci est très clair. Maintenant, chaque collectivité étant libre de ses actions, toute collectivité ou commune qui le souhaiterait peut le faire, mais, à titre personnel, Jean-Luc Fichet ne le conseille pas. Car le problème n'est pas la question du début, mais de l'après : que fait-on ensuite ? Quelles déceptions prépare-t-on auprès de personnes qui croient que des choses vont être possibles ? Morlaix Communauté travaille avec l'État, les associations, des particuliers, de façon à les accompagner au mieux, et finance une traductrice qui intervient plus particulièrement auprès des groupes de Pleyber-Christ. Un certain nombre d'initiatives sont prises, et ne sont jamais totalement satisfaisantes. Mais pour autant, il est important d'agir de manière concertée, efficace, sans créer de leurre totalement faux. Le CHP, proposé par Coallia, est en effet une proposition en cours. Les communes sont saisies pour savoir si les appartements actuellement disponibles peuvent être saisis dans le cadre du CHP. Des collectivités se sont déjà positionnées là-dessus, d'autres le feront. On est là dans une réponse que Jean-Luc Fichet pense être bonne. Morlaix Communauté va donc travailler de façon à ce que le CHP voie le jour sur son territoire. La question orale ayant été posée, la réponse faite, Jean-Luc Fichet souhaite que l'on ne rentre pas dans un débat.*

*Sarah Noll estime que cette question valait la peine d'être posée, car les choses ne fonctionnent pas encore bien actuellement, et les nuits payées à l'Auberge de jeunesse représentent un montant assez conséquent. Bien que des élus soient motivés pour accueillir, il y a un problème administratif. S'il n'y a pas d'encadrement, on ne va pas mettre de logement à disposition si les charges ne sont pas payées. Pourtant, on ne peut décemment laisser des familles à la rue sur le territoire. Ne peut-on expliquer aux familles, dès le début, que l'hébergement est provisoire ? Si une commune met à disposition un logement pour lequel elle ne percevait pas de loyer auparavant, ne reste que la question des charges. C'est possible d'encadrer ça avec des conventions. Y a-t-il un groupe de travail avec des élus de Morlaix Communauté pour aller un peu plus vite sur le sujet ? Des gens sont à la rue aujourd'hui, avec des enfants en bas-âge. C'est choquant. Faire preuve de solidarité et d'humanisme doit être affirmé ici, en cohérence avec le projet de territoire. Il faut s'organiser pour le faire. On voit bien que Morlaix Communauté est à la rue en matière d'organisation.*

*Jean-Luc Fichet rappelle qu'il existe un service de Cohésion sociale à Morlaix Communauté et des CCAS qui s'activent beaucoup.*

*Yvon Hervé a reçu le courrier de Coallia. Il y a une maison vide au bourg. Le conseil municipal serait partant. Comment faire ?*

*Coallia a adressé ce courrier pour la création de 50 logements, répond Jean-Luc Fichet. Les collectivités qui ont un logement disponible et qui peuvent le mettre à disposition prennent contact avec Coallia ou avec le sous-Préfet, puisqu'il s'agit de financements d'État. Mais Morlaix Communauté peut regrouper les démarches des communes et ensemble faire en sorte*

*que le CHP se mette en place. Il faut faire remonter à Morlaix Communauté, qui donnera à Yvon Hervé toutes les informations pour faire suivre à Coallia et à la sous-Préfecture.*

*Il faut en effet répondre directement à Coallia, explique Thierry Piriou. La commune devient ainsi acteur de l'appel à projets auquel Coallia répond. Onze communes sont sollicitées pour apporter des réponses à des réfugiés. L'appel répond à une offre de 50 places possibles sur le territoire communautaire. Les communes doivent répondre à Coallia qui porte le projet.*

---

Le Président remercie les participants et lève la séance à 20 h 40.